



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe

Section : Langue des signes française (LSF)

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Isabelle COUËDON

IA-IPR, présidente de jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sommaire

Table des matières

Propos introductif	3
Données statistiques de la session 2023	4
Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF 2023	5
Programme du Capes de LSF pour la session 2023	6
I. ADMISSIBILITE	
1. Définition générale des épreuves	7
2. Première épreuve d'admissibilité : épreuve disciplinaire	7
2.1 Sujet et attentes du jury pour la première partie de l'épreuve (composition)	7
2.2 Sujet et attentes du jury pour la deuxième partie de l'épreuve (traduction)	11
2.3 Prestations des candidats	11
2.3.1 Composition	11
2.3.2 Traduction	12
2.4 Recommandations du jury	12
2.4.1 Composition	12
2.4.1 Traduction	12
3. Deuxième épreuve d'admissibilité : épreuve disciplinaire appliquée	12
3.1 Sujet et attentes du jury	13
3.2 Prestations des candidats	20
3.3 Recommandations du jury	20
II. ADMISSION	
1. Définition des épreuves d'admission	21
2. Première épreuve d'admission : épreuve de leçon en LSF	21
2.1. Conditions de passation à la session 2023	21
2.2 Sujet de la session 2023 et attentes du jury	22
2.2 Prestations des candidats	26
2.3 Recommandations du jury	27
3. Deuxième épreuve d'admission : épreuve d'entretien	28
3.1. Conditions de passation à la session 2023	28
3.2 Partie 1 : présentation par le candidat de son parcours et de ses expériences	28
3.2.1 Prestations des candidats	29
3.2.2 Recommandations du jury	29
3.3 Partie 2 : deux mises en situation professionnelle	29
3.3.1 Sujets de la session 2023 et attentes du jury	29
3.3.2 Prestations des candidats	32
3.3.3 Recommandations du jury	33
4. Conseils et recommandations communs aux épreuves d'admission	33
Annexe	35

Propos introductif

Les 20 et 21 mars 2023, à la Maison des Examens à Arcueil, ont eu lieu les épreuves d'admissibilité du CAPES de Langue des Signes Française, ouvrant ainsi sa quatorzième session de recrutement par la voie du concours externe. Cette session s'inscrit dans la continuité de la session 2022 qui avait été marquée par un changement important des maquettes de l'ensemble des concours CAPES, notamment par l'introduction d'une seconde épreuve d'admission commune à l'ensemble des concours externes. L'année 2023 se caractérise par un retour quasi normal aux conditions de passation des épreuves, après une période contrainte par la crise sanitaire. Comme lors des sessions précédentes, deux postes étaient offerts au concours externe.

Le présent rapport s'attache à analyser les épreuves de la session 2023 et à formuler des conseils à l'attention des candidats de la session 2024. L'ensemble du jury tient à rappeler que ce concours exige un niveau minimal de maîtrise de la LSF. Il encourage les candidats malheureux de la session 2023, qui auraient ce prérequis indispensable, à s'inscrire à nouveau à ce concours. Il invite également toute personne intéressée par l'enseignement de la LSF à se documenter et à s'inscrire dans un dispositif de formation afin d'envisager de se préparer à ce concours¹.

Enfin l'organisation de ce concours est rendue possible grâce à l'expertise partagée des personnels de l'éducation nationale qu'ils et elles soient enseignants de LSF, personnels de direction, personnels attachés, enseignants-chercheurs, inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux, personnels en charge du numérique au Rectorat de Versailles, personnels techniques du lycée De Nehou de Paris, personnels administratifs et de surveillance de la Maison des Examens d'Arcueil ou bien du Ministère. Qu'ils et elles soient particulièrement remerciés pour leur engagement en faveur de la réussite de ce concours prestigieux.

¹ Voir à ce propos :

<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>,

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>;

<https://eduscol.education.fr/127/langue-des-signes-francaise>

Données statistiques de la session 2023

Nombre de postes à pourvoir :	2
Nombre de candidats inscrits :	12
Nombre de candidats présents :	6 (soit 50% des inscrits)
Nombre de candidats admissibles :	4 (soit 33% des inscrits et 66% des présents)
Nombre de candidats non éliminés :	4 (soit 66% des présents)
Nombre de candidats éliminés :	2 (soit 33% des présents)
Barre d'admissibilité :	36,84 (soit 9,21/20)
Moyenne des candidats admissibles :	45,59/80 (soit 11,40/20)
Nombre de candidats admis :	2 (soit 50% des admissibles)
Barre d'admission :	173,11 (soit 14,43/20)
Moyenne générale des candidats admis :	15,45/20
Moyenne aux épreuves d'admission des candidats admis :	16,67/20

Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF session 2023

Le concours externe comporte deux épreuves écrites d'admissibilité (une épreuve disciplinaire et une épreuve disciplinaire appliquée) et deux épreuves orales d'admission (une épreuve de leçon et une épreuve d'entretien).

Admissibilité (Coefficient 4)	Admission (Coefficient 8)
Epreuve 1 <i>Épreuve écrite sur 20</i> <i>Coefficient 2</i>	Epreuve 1 <i>Épreuve Orale sur 20</i> <i>Coefficient 5</i>
<p><u>Épreuve disciplinaire</u></p> <p>1ère partie COMPOSITION Langue Signée - vidéo à partir d'un dossier</p> <p>2ème partie TRADUCTION</p> <p style="text-align: center;"><i>Durée de l'épreuve</i> : 6 heures</p>	<p><u>Épreuve de leçon en LSF</u></p> <p>1ère partie ANALYSE et PRESENTATION du ou des documents (15 minutes maximum) ENTRETIEN avec le jury (15 minutes maximum)</p> <p>2ème partie PRESENTATION d'une séance de cours (20 minutes maximum) ENTRETIEN avec le jury (10 minutes maximum)</p> <p style="text-align: center;"><i>Durée de préparation</i> : 3 heures <i>Durée de l'épreuve</i> : 1 heure maximum</p>
Epreuve 2 <i>Épreuve Ecrite sur 20</i> <i>Coefficient 2</i>	Epreuve 2 <i>Épreuve Orale sur 20</i> <i>Coefficient 3</i>
<p><u>Épreuve disciplinaire appliquée</u></p> <p>SEQUENCE d'enseignement rédigée en français à partir de documents</p> <p style="text-align: center;"><i>Durée de l'épreuve</i> : 6 heures</p>	<p><u>Épreuve d'entretien</u></p> <p>1ère partie (15 minutes) PRESENTATION de son parcours et de ses motivations (5 minutes maximum) ECHANGE avec le jury (le temps restant).</p> <p>2ème partie (20 minutes) DEUX MISES EN SITUATION professionnelle</p> <p style="text-align: center;"><i>Durée de l'épreuve</i> : 35 minutes</p>

Programme du Capes de LSF pour la session 2023

Les programmes définissent les connaissances essentielles que doivent acquérir les candidats aux concours de recrutement d'enseignants du second degré. A la session 2023, le programme était identique à celui de la session 2022. Il sera différent pour la session 2024².

Le programme est constitué d'un objet d'étude (extrait des programmes de LSF langue première au collège) et de quatre axes (deux axes figurant dans les programmes de LSF langue première au lycée et deux axes figurant dans les programmes de LSF langue seconde au lycée). Ces éléments sont *a priori* renouvelés tous les deux ans.

A la session 2023 le programme était le suivant :

Objet d'étude LSF L1 au collège : **Le récit de soi et l'autoportrait**

Les deux axes LSF L1 au lycée sont :

Axe 1 **La guerre des méthodes** (thématique : tensions, progrès et régressions)

Axe 2 **Innovations scientifiques et enjeux bioéthiques** (thématique anthropologique et éthique)

Les deux axes LSF L2 au lycée sont :

Axe 1 **Le village, le quartier, la ville** (thématique : l'art de vivre ensemble)

Axe 2 **Identités et échanges** (thématique : gestes fondateurs et mondes en mouvement)

² Voir à ce propos le site suivant qui précise le programme de chaque concours : [Les programmes des concours d'enseignants du second degré de la session 2024 | devenirenseignant.gouv.fr](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2024)

I. ADMISSIBILITE

1. Définition générale des épreuves

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré. Les épreuves d'admissibilité sont au nombre de deux, chacune est notée sur 20, a un coefficient de 2 et a une durée de six heures. Toute note égale ou inférieure à 5 à l'une de ces deux épreuves est éliminatoire.

2. Première épreuve d'admissibilité : épreuve disciplinaire

Cette première épreuve dite « **épreuve disciplinaire** » comporte deux parties :

- **a) COMPOSITION en LS-Vidéo** : à partir d'un dossier constitué de documents issus du patrimoine culturel Sourd, en lien avec l'objet d'étude ou avec l'un des axes inscrits au programme, le candidat propose une analyse.
- **b) TRADUCTION** : un ou deux exercices de traduction de la LSF au français écrit et/ou du français écrit à la LSF. Cet exercice peut prendre appui sur un ou deux documents figurant dans le dossier.

2.1 Sujet et attentes du jury pour la première partie de l'épreuve (composition)

Le sujet est téléchargeable sous le lien : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-capes-de-la-1232>

Première partie : composition sous forme de vidéo en langue des signes française

À partir des documents 1 à 4 vous vous interrogerez sur les **vecteurs**, les **perspectives** et les **limites** de la construction d'une **réalité commune** aux personnes Sourdes.

Analyse commentée de chaque document :

Document 1 : Extrait du chapitre n°1 : Entretien avec Victor Abbou, vidéo en langue des signes française (15 octobre 2017), de 2 minutes 45 à 6 minutes 05. Source : ABBOU Victor, " Une clé sur le monde ", Eyes Editions

Attentes minimales en termes d'analyse du document 1 :

- **Présentation du document** : c'est un dialogue entre Victor Abbou et la personne qui l'interviewe. L'entretien a lieu dans une pièce du château de Vincennes (cf. extrait du discours à 0''54 « en bas »)
- **Contenus et propos** : C'est un discours simple et classique, extrêmement clair. Le lexique n'est pas compliqué ce document fait référence à une époque bien plus ancienne que la date de publication de ce document (il évoque les dates de décembre 1976 puis le 21.02.1977). Il évoque une première rencontre au Château de Vincennes, un soir en particulier. Cette rencontre sera à l'origine de rendez-vous réguliers qui vont suivre ensuite. Victor Abbou s'exprime en se revoyant lui-même dans cette situation. Il relate les origines de la création d'International Visual Theatre. Sont évoqués plusieurs personnes : Chantal Liennel, Jean Grémion, Alfredo Corado, Marylène Charrière, ... (les noms et les signes de chacun des personnages présents à la vidéo, y compris celui de Victor Abbou, sont attendus).
- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances** : Le décalage entre la date de publication du document et la date des faits rapportés est un point de vigilance à mentionner. Victor Abbou en racontant ces faits semble avoir une sorte de reconnaissance pour cette période. Il rend en quelques sortes hommage

à cette période révolue. Il est attendu du candidat qu'il puisse re-contextualiser cette époque : le réveil Sourd, la création d'IVT, un contexte qui fait date. Il convient de présenter le contexte antérieur et postérieur. Une connaissance historique de cette période est attendue. Il est important que le candidat puisse avoir des connaissances minimales sur IVT et son histoire (création puis transfert du Château de Vincennes à la rue Chaptal à Paris). Ce document exprime l'idée d'une vie collective, d'un rassemblement. Même s'il y avait eu d'autres regroupements par ailleurs, ici, à ce moment-là, c'est historique ! Ce rassemblement est le premier d'une longue série de rencontres, tous les mardis. Cela va créer un collectif. De rencontres sportives qui pouvaient exister antérieurement, cela évolue vers le théâtre. Dès lors, ce groupe va non seulement travailler sur le vivre ensemble mais aussi sur l'identité Sourde. Après IVT, on constate que la LSF peut être un élément identitaire et culturel. Cette première réunion fait émerger un être ensemble. Elle induit une ouverture de la communauté Sourde sur l'extérieur.

Autres attentes qui ont permis de classer les candidats :

- Cette vidéo a été publiée avec un livre (Abbou V., *Une clef sur le monde*, 2017). La connaissance de ce livre par le candidat a été une plus-value.
- De même, tout candidat qui a vu la vidéo intégralement a pu montrer qu'il connaissait le contexte, la mise en scène, les escaliers, la clef. Victor Abbou ouvre véritablement la porte après avoir monté les marches. Le film est tourné conformément aux lieux d'origine.
- Comprendre et analyser que, dans cet extrait, deux personnages interagissent a été valorisé. On perçoit que Victor Abbou se met dans la peau de Jean Grémion. Il l'imité. Au moment des faits il ne sait pas si Jean Grémion est entendant ou non. Victor Abbou l'observe et il a l'air surpris. Il existe à l'époque un mélange de LSF et ASL, un flou entre américain/français et Sourd/entendant. Il est surpris de voir un entendant qui signe. Cela l'interpelle. On voit également Victor Abbou incarner le personnage d'Alfredo Corado.
- Une connaissance approfondie et détaillée de l'histoire propre à la création et à l'évolution d'IVT, postérieure au Château de Vincennes, a permis de valoriser les candidats.

Termes, vocabulaire, iconicité :

- Les signes « dépendant », « ne pas s'empêcher de... », « la tentation était trop forte... » peuvent être difficiles à comprendre mais la répétition du signe « mardi » peut aider à comprendre le sens.
- Le signé « gravé dans la mémoire », réalisé de manière fulgurante (comme une photo prise et qui s'imprègne immédiatement), est une expression idiomatique (qui peut ressembler à l'image du « coup de foudre » >> main au cœur et au front en simultané).
- L'utilisation du corps en permanence avec beaucoup de prises de rôles est à souligner.

Document 2 : Extrait de la vidéo en langue des signes française « Toulouse, une ville où les Sourds se font entendre »

Attentes minimales en termes d'analyse du document 2 :

- **Présentation du document** : Il s'agit de deux interviews réalisées par le même journaliste, l'une avec Jacques Sangla, créateur de WebSourd et l'autre avec le Président Francis Facchin de Tolosa 31. La première interview a lieu dehors, sur un banc dans un parc ou jardin public, et la seconde dans le local de l'association Tolosa 31. Les noms des personnes interviewées sont donnés en sous-titrage sur la vidéo.
- **Contenus et propos** : Le reportage explique qu'il existe différentes personnes : des jeunes, des vieux, des entendants, des Sourds. Il explique aussi qu'il y a une différence entre avant (vie à la ferme à la campagne) et aujourd'hui (local neuf en centre-ville). Il y avait plusieurs associations regroupées à la ferme : le sport, les parents, 2 LPE (l'école bilingue) et l'association des Sourds Muets. Sont évoqués les travaux solidaires sur le lieu de la ferme. Les gens étaient très impliqués. Ensuite, dans le nouveau lieu, il n'y a plus que trois structures au sein de Tolosa 31 (le sport, le militantisme, les loisirs : randonnée, arbre de Noël, troisième âge).

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances** : C'est un document de référence qui évoque l'association de Tolosa 31, on comprend comment a été créée l'association. Comme dans le document précédent, il existe un lien entre le passé et le présent. On retrouve dans ce document de la même manière les différents versants de l'association. Les lieux de rencontre et de vie sociale propres aux associations type loi 1901 sont très importants. Ces associations sont une référence, c'est le lieu de vie des Sourds. Néanmoins cela peut donner l'image que les Sourds ne peuvent pas se débrouiller par eux-mêmes, qu'ils n'ont pas leur propre lieu et vont donc de droite à gauche. A l'ère des réseaux sociaux on peut se demander que deviendront ces activités collectives, solidaires ? Les associations sont-elles le propre des Sourds ? Ce serait plutôt l'aspect communautaire qui différencie les associations Pi Sourds des autres associations, impliquant que l'activité associative est l'atout des individus mis en périphérie de la société. Les entendants de la même manière ont des associations. Mais les associations de Sourds étaient l'occasion de communiquer en langue des signes naturellement et sans entrave. C'est ce qu'on lit en implicite derrière cette vidéo.

Autres attentes qui ont permis de classer les candidats :

- Une référence à un livre ancien pouvait être faite pour évoquer les personnages historiques de Tolosa 31 dont Francis Facchin.
- Un lien avec le film « Avec vos yeux » (travaux à IVT Chaptal) pourrait être fait lors de l'évocation des travaux à la ferme.
- Connaître le signe de 2LPE ainsi que l'objet de cette association, créée en 1980 et de renommée nationale, a pu être apprécié.
- Discuter le lien entre mouvement associatif et militantisme a pu également être valorisé.

Termes, vocabulaire, iconicité :

- Il y a des signes toulousains : le signe « campagne » ressemble un peu au signe « village » mais à l'horizontale. Cela renvoie au paysan, au paysage, à la campagne. Ici le sens est campagne.
- LS-Vidéo : les locuteurs sont filmés de profil ce qui met en difficulté les candidats peu experts. La compréhension du dialogue en est plus difficile.
- Le registre de langue est différent entre l'interview de J. Sangla et la discussion avec J. Facchin. C'est un point de vigilance car il peut être compliqué pour le candidat de trouver le bon registre.

Document 3 : dessin de Sandrine Allier-Guepin à l'occasion de l'exposition au Panthéon « *L'Histoire silencieuse des Sourds* » (2019)

Attentes minimales en termes d'analyse du document 3 :

- **Présentation du document** : C'est un dessin humoristique qui représente l'influence des Sourds lors de l'exposition au Panthéon « L'histoire silencieuse des Sourds ».
- **Contenus et propos** : Ce document met en scène une femme qui sort de la toiture du Panthéon et qui photographie avec son téléphone portable les personnes qui font la queue. Cette file d'attente est importante. L'artiste s'exprime de manière artistique et montre la communauté Sourde signante qui attend pour entrer dans cette exposition. La représentation des personnages qui signent traduit la réjouissance des Sourds face à cette exposition et leur liberté de communiquer, d'échanger.
- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances** : le Panthéon est un lieu symbolique, prestigieux et fort. La femme qui sort de la toiture pourrait être Marianne ? Ce dessin porte donc un double symbole (Marianne et le Panthéon) qui renforce la reconnaissance de la communauté Sourde. Le bleu turquoise est aussi symbolique pour la communauté Sourde. Dans ce dessin il y a un double regard : on regarde les gens qui eux-mêmes regardent l'exposition. Le téléphone portable accentue cet aspect et renvoie à l'information que l'on transmet et que l'on reçoit. La représentation graphique traduit donc la visibilité forte des Sourds à cette occasion. La population des Sourds est mise en évidence au sein de la société et dans les médias. Par voie de conséquence, cela questionne l'accessibilité générale et ordinaire. L'exposition avait pour commissaire Yann Cantin, elle a eu beaucoup de succès et a été prolongée de deux mois. Ce document

mêle, à nouveau, passé et présent. Le portable, par contraste au Panthéon, bâtiment historique, traduit ce lien entre présent et passé.

Autres attentes qui ont permis de classer les candidats :

- Le Panthéon est situé à proximité de l'INJS (Institut National des Jeunes Sourds). Des jeunes Sourds ont chansonné la marseillaise à l'occasion de cette exposition.
- Cette exposition a été soutenue par plusieurs partenaires, dont l'IVT.
- Une demande de la communauté Sourde, formulée à cette occasion (l'entrée au Panthéon de l'Abbé de l'Épée), pouvait être évoquée.
- Le lien avec le congrès mondial des Sourds, qui a eu lieu en France fin juillet 2019, pouvait également être évoqué. Car beaucoup d'étrangers ont visité cette exposition à cette occasion.
- La connaissance de l'auteure et de son travail en tant qu'artiste et journaliste a pu être appréciée.

Document 4 : Article de presse paru dans le journal Sud-Ouest et diffusé sur internet sur deux sites: www.larondedesquartiers.com et www.sudouest.fr 18 septembre 2013.

Attentes minimales en termes d'analyse du document 4 :

- **Présentation du document :** il s'agit d'un article de presse paru dans un journal régional du sud-ouest en 2013.
- **Contenus et propos :** cet article évoque la sortie, sur Bordeaux, d'un livret en faveur de l'accessibilité en LSF des commerces.
- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances :** Cet article pose la question de la visibilité des Sourds, au-delà de celle de l'accessibilité. Ce livret a eu une influence pour rendre visible la langue des signes dans les magasins. On peut faire référence à *La Famille Bélier* bien que le film soit postérieur (2014) car l'impact, l'effet recherché sont identiques. Les 300 000 personnes Sourdes et malentendantes qui sont mentionnées ne sont pas toutes destinataires de ce livret. On attend du candidat qu'il puisse se référer à des chiffres en France et qu'il questionne la communauté Sourde (qui sont les Sourds signants ?). Il est attendu également une certaine connaissance de Laurent Verlainne, dessinateur de renommée importante (son nom, son œuvre...).

Autres attentes qui ont permis de classer les candidats :

- La publication de cet article a eu lieu une semaine avant la Journée Mondiale des Sourds (à Paris en 2013).
- Les candidats pouvaient envisager, discuter l'accessibilité dans tous les espaces de la vie civile, personnelle, professionnelle et quotidienne.
- L'article pouvait permettre d'évoquer les différentes écoles de Bordeaux (IRSA, INJS, CESDA, CAL).

Discussion autour des quatre documents en lien avec les mots clefs du sujet (vecteurs, perspectives, limites, réalité commune)

Idées communes aux quatre documents :

Ces quatre documents présentent une représentation commune des Sourds signants. Ils montrent l'évolution de la situation dans le temps entre 2003 et 2019. Même si chaque personnage s'exprime selon sa propre réalité, une réalité qui est partagée entre ces différents personnages. Ces documents ne soulèvent-ils pas la question d'un idéal partagé ? Cet idéal serait de rendre visibles les Sourds et leur permettre de se retrouver entre eux ou au sein de la société. Cet idéal n'est pas sans soulever des limites, des questions, des craintes. Ces documents reflètent le quotidien des personnes Sourdes : rien n'est jamais acquis (déménagement, changement de personnes qui accompagnent les Sourds au quotidien dans leurs démarches...). Un dilemme peut être soulevé : vivre dans le monde des entendants ou bien faire communauté au risque d'un repli sur soi.

Des points de discussion :

Plusieurs points peuvent être discutés, débattus par les candidats :

- La question de la mixité Sourds/Entendants (à IVT cette mixité était de mise, mais que restera-t-il de cet héritage, notamment quand Emmanuelle Laborit en quittera la direction ?)
- La question de l'identité et de l'appartenance à un groupe de Sourds (Victor Abbou a pu se questionner au sujet de sa vie parmi les entendants et donc de son identité propre).
- La question des lieux, des espaces pour se retrouver et signer (IVT introduit cette idée de lieu spécifique ; l'association Tolosa a créé un espace de même nature).
- La question de la comparaison entre hier et aujourd'hui (Le besoin de se retrouver est-il identique à toutes les générations ? Ces lieux spécifiques aux Sourds signants sont-ils appelés à perdurer ou à disparaître ?). Le document 2 met en évidence une certaine nostalgie, même si les jeunes se nourrissent du passé. La réalité est perçue différemment selon les générations, les espaces de vie, les contextes de vie et le parcours scolaire de chacun.
- La question de l'héritage, de la transmission. A chaque fois, les documents évoquent des événements marquants, révolus. Pour autant les effets de ces événements peuvent encore perdurer aujourd'hui (cf. IVT). Cela questionne la notion de communauté Sourde, le relais entre les différents personnages cités dans ces documents et aussi la transmission vers les nouvelles générations.

2.2 Sujet et attentes du jury pour la deuxième partie de l'épreuve (traduction)

Deuxième partie : traduction

Vous traduirez en français écrit le segment de 3'05 à 3'32 du document 2.

Entretien avec Francis Facchin, président de Tolosa 31.

Il s'agit, dans cet extrait, d'un dialogue entre deux personnages. On attend du candidat qu'il respecte ce format.

Proposition de traduction :

Francis Facchin : *On nous a offert/donné/attribué/obtenu ce foyer ou lieu neuf, on est ici depuis 1987 (ou 198.....7).*

Journaliste qui mène l'interview : *Gardez-vous de bons souvenirs de la ferme, l'autre lieu ?*

Francis Facchin : *Oh, oui, c'était mieux là-bas qu'ici... Ici c'est tout neuf, c'est moins vivant/dynamique, le public ne vient pas en masse (il y a moins d'affluence). La ferme, on était dans la nature/à la campagne, au milieu des champs, c'était tellement bien (grandiose !), on était au milieu des arbres ! Ici il n'y en a pas, c'est figé/désert/aride/froid. C'est vraiment dommage, (personnellement) ça me fait de la peine.*

2.3 Prestations des candidats

2.3.1 Composition

Les enregistrements produits par les candidats ont des durées assez comparables. Les compositions filmées ont été séquencées de façon assez similaire, ce séquençage correspondant aux différentes parties ou sous-parties du plan adopté. Une bonne organisation des fichiers vidéo (durée, taille des parties, intitulés explicites et hiérarchisés) est appréciée car elle permet au jury de mieux juger de la cohérence d'ensemble.

D'une session à l'autre, les candidats progressent dans leur maîtrise de la LS-vidéo et leur tenue vestimentaire est adaptée. Le jury constate que les positions adoptées (debout ou assis) permettent une bonne appropriation de l'espace de signation. Rappelons l'importance du regard "face caméra" qui permet le repérage des structures (unités lexicales/unités de transfert), la caméra faisant figure alors d'un interlocuteur potentiel. S'agissant du rythme de signation, quelques candidats consultent trop fréquemment

leurs documents de préparation, ce qui engendre pour le lecteur de la vidéo un certain inconfort.

Cependant les prestations des candidats sont très hétérogènes. Le jury a apprécié les compositions qui font valoir une analyse pertinente des documents en lien avec le sujet, de solides connaissances historiques, une structuration du propos autour d'un axe ou d'une problématique en lien avec le sujet. Certains candidats ont su témoigner d'une bonne compréhension globale des documents et d'une expression compréhensible en LSF. A contrario, des copies ont été considérées comme hors sujet car la narration n'était pas en lien avec les termes clefs et les documents n'étaient pas analysés. De plus certains candidats mentionnaient des commentaires et apartés, parfois de nature personnelle, sans lien au sujet. Enfin le niveau de LSF constaté a pu parfois être nettement insuffisant.

2.3.2 Traduction

Là encore, l'hétérogénéité des candidats s'est révélée. Certaines traductions témoignent d'une compréhension globale de la LSF correcte et d'une certaine maîtrise du français écrit. Malgré quelques imprécisions, la plupart des candidats parviennent à restituer correctement le sens de la LS-vidéo. Des maladresses ou incorrections d'ordre syntaxique sont relevées dans certaines copies, sans qu'elles n'entravent la compréhension générale. La différence entre les candidats a pu se faire essentiellement sur la compréhension fine et la restitution de détails, ainsi que sur la qualité d'expression en français. Quelques candidats se sont trouvés en grande difficulté et n'ont pas pu traduire, y compris globalement, l'extrait.

2.4 Recommandations du jury

2.4.1 Composition

Le jury conseille aux futurs candidats de s'entraîner à traiter différents sujets et à établir un lien explicite et approfondi entre documents d'appui et libellé du sujet. Il peut être intéressant de s'exercer à analyser des documents en fonction d'une idée organisatrice. De même la variété des documents supports (vidéo, texte, dessin...) doit guider la préparation au concours, dans une logique de préparation ordinaire d'une séquence de cours.

Les candidats de la session 2024 sont invités à se référer au document sous le lien : <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/spip.php?article73>

Ce document est très important car il formule des conseils tant liés aux contenus qu'aux aspects formels. Le rapport de la session 2022 avait détaillé ces aspects, désormais disponibles sous la forme d'une ressource en ligne.

On ne peut que rappeler la nécessité de s'entraîner à se filmer dans des conditions proches du concours, en respectant les préconisations formulées quant au cadrage.

2.4.2 Traduction

Le jury conseille aux futurs candidats de s'entraîner à traduire des extraits de LS-Vidéo, à regarder des émissions, à visionner des documents en LSF sous-titrés en français, à consulter des documents en LSF traduits en français et inversement, afin de se familiariser avec les problématiques de la traduction. Là encore la variété des extraits possibles doit guider la préparation des candidats. A titre d'exemple, cette session 2023, a confronté les candidats à la traduction d'un dialogue entre un journaliste et une personne interviewée.

3. Deuxième épreuve d'admissibilité : épreuve disciplinaire appliquée

Selon l'arrêté du 25 janvier 2021 :

« L'épreuve place le candidat en situation de choisir des documents, d'en produire une analyse critique, puis de construire une séquence d'enseignement à partir du sujet remis par le jury. Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement permettant la structuration des apprentissages à un niveau visé et au regard des instructions officielles.../... »

Dans la perspective du travail en classe à travers cette séquence pédagogique, le candidat analyse et explicite en français, selon les indications mentionnées par le sujet, un ou plusieurs faits de langue sélectionnés par le jury à partir du document vidéo en LSF, support principal figurant dans le dossier. »

L'épreuve est rédigée en français.

3.1 Sujet et attentes du jury

Le sujet est téléchargeable sous le lien : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-capes-de-la-1232>

À partir du dossier à votre disposition, vous sélectionnerez un ensemble cohérent de trois documents, incluant obligatoirement le document 1, pour une exploitation pédagogique en classe de troisième en langue 1. Vous proposerez tout d'abord une analyse critique de cette sélection dont vous mettrez en évidence la cohérence d'ensemble.

C'est un sujet qui porte sur la langue 1 et qui comporte 4 documents à intégrer dans la pédagogie de l'enseignant. Le candidat doit intégrer trois documents en expliquant ses choix. On attend deux parties. L'une porte sur l'analyse du sujet et des documents choisis ; l'autre est constituée d'une proposition pédagogique (séquence, séance, évaluation finale...). Le candidat est invité à se centrer sur les faits de langue et le rôle joué par la main dominante.

3.1.1 Analyse critique des documents

Document 1 (document pivot) : Interview d'Ariana Rivoire, vidéo en langue des signes française. Lien : <https://youtu.be/zGPAVR40fMM>

Source : Vidéo diffusée par Diaphana Distribution sur YouTube, 6 octobre 2014. Durée : 5 mn 13

Ce document devait obligatoirement être traité.

C'est un document qui correspond bien au public des collégiens. Cette comédienne, Ariana Rivoire, est proche, en âge, des élèves collégiens. En termes d'expression, cette comédienne se présente. Puis elle s'exprime au sujet de Marie Heurtin, de sa vie. Il existe donc un locuteur principal qui s'exprime au sujet de deux personnes. En termes d'étude linguistique il existe aussi des éléments d'analyse importants. Cela renvoie aux représentations, à la culture. Les collégiens seraient très intéressés par ce reportage. On peut également, avec les documents proposés, travailler sur des aspects artistiques pour enrichir la séquence pédagogique.

- **Présentation du document** : Il s'agit de l'interview d'une actrice, Ariana Rivoire. Ce document parle donc de cinéma. *Marie Heurtin* est un film qui vient s'ajouter à la *Famille Bélier*. On n'attend pas forcément du candidat qu'il connaisse la date de réalisation de ce film. Il peut faire l'hypothèse par rapport à la légende du document (sur le sujet) et avec la « vignette » de présentation du film pour le situer. On attend par contre des candidats qu'ils aient cette culture cinématographique récente. L'interview est réalisée dehors, Ariana Rivoire porte un sweat à capuche, et n'est pas face caméra mais de ¾. Il est à noter que les questions du journaliste n'apparaissent pas, seules les réponses d'Ariana Rivoire sont présentées. C'est une forme de LS vidéo en discours direct. C'est une interview filmée pour un reportage... N'y aurait-il pas eu un montage pour choisir des extraits parfaits ? Elle s'exprime néanmoins avec naturel. Il existe des inserts avec des titres (exemple à 2mn16).

- **Contenus et propos** : On attend du candidat qu'il repère les trois parties qui composent cette interview : la rencontre de la comédienne avec le réalisateur, puis le personnage de Marie Heurtin et enfin la vie de cette comédienne en termes de rapprochement avec la vie de Marie Heurtin.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

A propos des émotions : cet extrait se découpe en trois parties. La première partie relate sa rencontre avec Jean-Pierre Améris (Ariana Rivoire est alors dans une forme d'expression vive de sa propre émotion, elle fait une prise de rôle sur elle-même, elle exprime aussi l'émotion des autres élèves qui ont rencontré le réalisateur). Ensuite en seconde partie elle exprime la vie de Marie Heurtin (émotions liées à la découverte de la communauté Sourde, de la communauté Sourde-aveugle, à l'accessibilité). Enfin en troisième partie, elle rend hommage à Marie Heurtin (émotions en lien avec son militantisme). Cela se traduit par les signes (son signe officiel et son interprétation), par le rythme de la narration. Les expressions du visage sont différentes (on voit d'abord elle-même, puis Marie Heurtin, puis elle à nouveau). Le témoignage est de fait très structuré : les 3 parties sont « clôturées » avec un signe « fermer la porte ». Dans ce document l'expression des émotions se traduit par des « mimiques », par le rythme ou bien par un vocabulaire spécifique.

A propos du vocabulaire, du lexique, de l'expression : il s'agit ici d'un auto-portrait. En termes de lexique, on attend la connaissance des signes suivants : Chambéry (école de Sourds renommée), les noms propres (Marie Heurtin, Jean Pierre Améris, Hélène Keller). Sont aussi attendus l'expression des émotions non pas par des signes précis mais par des expressions faciales (déception à 0mn36, contente pour le groupe, surprise...), un jeu sur le rythme (exemple : « oublié » signé très lentement alors qu'elle signe très vite) et l'emplacement des signes (exemple : « oublié » devant le visage à 0mn34 avec expression de la déception sur son visage). Le discours est structuré et le placement est très clair. C'est comme s'il y avait un jeu, une scénette, un jeu de rôles. Dans la dernière partie on situe parfaitement les Sourds, les entendants et les Sourds-aveugles. Ce placement est accompagné par le regard et son orientation. Il est très important dans ce témoignage. Elle oriente son regard vers les Etats Unis, il n'est pas hasardeux.

A propos de la culture Sourde : ce document révèle comment Marie Heurtin a pu s'intégrer, notamment en abordant par la comparaison entre Sourds et Sourds-Aveugles. Il existe des différences entre les Sourds et les Sourds-Aveugles mais une similitude en termes de besoin d'accès à l'information. La soif d'apprendre, le besoin d'information, la curiosité pour accéder à l'information, le souhait d'égalité en termes d'accessibilité à l'information (entendants/Sourds/Sourds-aveugles) sont des thématiques présentes. La question du militantisme est sous-jacente, variable selon chacun, chacune. Ce militantisme est mentionné dans le programme de la classe de troisième. Ici, probablement, la question est posée à Ariana Rivoire, de l'inclusion des Sourds-aveugles à la communauté Sourde, et celle plus globale des Sourds à la société dans son ensemble avec les entendants.

A propos de la culture cinématographique : il est attendu que les candidats fassent preuve de culture cinématographique (*Les enfants du silence* avant, aujourd'hui *La Famille Bellier*, *Marie Heurtin*, *The Tribe*, récemment une série *Skam*...). Ces références sont indiquées dans le programme officiel de langue 1, donc attendues des candidats.

- **Perspectives pédagogiques pour une séquence** : ce document permet de travailler la grammaire (l'iconicité du portrait, incarner un rôle) mais aussi les émotions par l'expression du visage (exprimer ses émotions est inscrit au programme de troisième), mais aussi le thème du soi et de l'autre (programme officiel langue 1). Ariana Rivoire est une adolescente avec un niveau d'expression en langue des signes très intéressant qui peut permettre, chez les élèves, un sentiment d'identification. On perçoit certaines répétitions (exemple : le terme « passion », « oublié »). Cela peut être une manière d'exprimer son émotion. Il y a aussi quelques signes typiques des adolescents (comme « wouah »). Il existe de plus dans le programme officiel de L1 le soi et l'autre.

Document 2 : « *Mon souvenir du voyage à Gallaudet en 1979* », vidéo en langue des signes française. Lien : <https://youtu.be/wrSEWVvaE4k>

Source: Vidéo diffusée par Claire Garguier sur la chaîne YouTube, 30 novembre 2017 Durée : 2 minutes 26 secondes

- **Présentation du document** : il s'agit d'un documentaire où Claire Garguier témoigne de sa propre vie. C'est autobiographique. La captation est moins naturelle que dans le document 1. Le plan, le rythme sont cadrés et adaptés au documentaire vidéo.

- **Contenus et propos** : Claire Garguier s'exprime sur son changement de vie. Elle explique en faisant une incise (« mon amie Emmanuelle Laborit »). Elle se répète un peu, elle fait une référence à Guy Bouchaudeau. On parle à ce moment-là du réveil des Sourds. Elle parle de « tous les quatre » sans savoir qui sont les quatre (en plus d'elle et Emmanuelle) et Laurent Valo. Trois parties peuvent être repérées dans le discours grâce à une ponctuation très claire, cela ressemble à des paragraphes. Le discours est préparé par rapport aux lieux, aux personnes, aux actions. La première partie renvoie à une scène avec sa Maman et le planisphère, puis la seconde partie évoque l'aéroport et le voyage en Amérique, enfin la troisième partie aborde le retour en France. Ces trois parties renvoient à trois lieux différents (même si dans la seconde partie il y a plusieurs lieux : aéroport, New York, Washington, université Gallaudet). C'est un récit mais avec des incises qui traduisent ses réflexions, ses commentaires.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

En termes d'émotions, il y en a peut-être moins dans ce document. Mais il s'agit de deux personnes d'âge et de sensibilité différentes. Le cadre est différent. L'expression de Claire Garguier est peut-être, de par son expérience professionnelle, un peu plus travaillée, préparée,... Pour autant au début on perçoit sa joie d'enfant « autour de la table ».

Il y a des changements de main pour figurer l'avion : cela s'apparente à une expression plus littéraire. C'est probablement sa main dominante. Ces petites maladresses interrogent, c'est probablement préparé.

La situation dans l'espace, l'orientation du regard, une prise de rôle situationnelle : elle présente l'Amérique à gauche sur le planisphère sans la nommer, mais après ne s'oriente-t-elle pas vers un spectateur qui est situé à droite car elle est face caméra ? Faut-il chercher ou pas une cohérence/incohérence ici ? Il existe deux espaces différents de signation droite/gauche dans le placement du discours. Ne traduit-elle pas l'avion en Europe, puis ensuite aux USA qui expliquerait ce changement de placement du signe « avion » ?

Il est attendu que les personnages et les lieux principaux soient cités, comme l'université Gallaudet. De même les dates sont attendues.

Document 3 : extrait d'un texte sur Rose-Marie Raynaud, ex-présidente de la Fédération Nationale des Sourds de France, issu du document « *Inouies Includ* » (pp 28-31), publié en 2019 sur le site Internet Includ (éditions Includ).

- **Présentation du document** : Ce document est un témoignage écrit et publié dans un livre « Inouies Includ ». Il est assorti d'une photo de Rose-Marie Raynaud. C'est la traduction en français écrit d'une interview en langue signée.

- **Contenus et propos** : Deux parties : de 17 ans à 77 ans sa vie associative, puis le détail des actions qu'elle a pu réaliser.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances** : Rose-Marie Raynaud s'exprime sur une période révolue (récit au passé). Cela crée un contraste avec le document 1 (âge du témoin, période...). La photo permet aussi d'accentuer ce contraste (fauteuil/nature, calme/vitesse). Elle encourage la jeunesse à prendre le relais

Le document soulève aussi la question de l'identité Sourde par rapport aux entendants. Dans les réunions Rose-Marie Raynaud est considérée au départ comme une entendante, or elle appartient à la communauté Sourde. Elle utilise indépendamment le « JE » et le « NOUS » (qui fait référence à la fédération).

Le vocabulaire important dans ce texte oriente sur deux aspects. D'abord l'aspect législatif (le mot « loi ») qui renvoie à la création de l'éducation bilingue en 1991, puis le terme « première fois », comme dans le document 2. Il y a, comme dans les documents 2 et 3, un « déclic » chez chacune de ces femmes.

Document 4 : Caricature de Guy Bouchaudeau par lui-même, Art Pi' page 22, extrait de l'article « le fabuleux destin de... Guy Bouchaudeau : humoriste, militant, peintre », N°10, 2017.

- **Présentation du document** : C'est un autoportrait, une caricature de Guy Bouchaveau de lui-même par lui-même.
- **Contenus et propos** : Guy Bouchaveau se représente avec des munitions à la ceinture et un pistolet. Il transpire, sa cravate longue dégouline...
- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances** : L'image est satirique, un peu moqueuse, mais on y lit aussi tristesse, inquiétude avec ces symboles des deux communautés qui s'attaquent. Il y a beaucoup d'interprétations possibles. C'est une image de lui-même avec une forme d'humour et d'autodérision, mais aussi du militantisme. C'est aussi une expression artistique : l'art peut servir de munition et avoir des conséquences importantes. Les munitions sont prêtes pour un combat qui s'annonce long. Il se sent sans doute un peu seul pour ne se battre sans personne à ses côtés (absence d'autres personnages, de décor...). Il est également connu dans la communauté Sourde pour raconter des histoires. On pourrait y voir un conteur pour lequel ses mains sont ses armes pour raconter mais aussi pour militer. Il y a aussi un oiseau, un petit canard dans la bassine. Cela traduit que transpirer est une habitude, ce n'est pas la première fois, le combat a été très long... L'eau fait pousser les fleurs sur sa cravate. Il y a des fleurs sur les documents 1, 3 et 4.

Document 5 : extrait du livre de Marguerite Blais, « *Quand les Sourds nous font signe. Histoires de Sourds.* », Editions Le Dauphin blanc, 2003, pp 136-139.

- **Présentation du document** : Il s'agit d'un récit de vie extrait d'un livre.
- **Contenus et propos** : C'est l'histoire d'un homme qui vit au Canada et qui raconte sa famille Sourde classique et signante. Et en arrivant à l'école, il découvre des Sourds qui ne signent pas ou bien qui signent en français signé et qui sont en difficulté. Ces personnes n'ont pas de langue maternelle. Pour lui la langue signée est naturelle.
- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances** : Est-il scolarisé dans une école d'enfants Sourds ou non ? Les « pairs » évoqués sont-ils entendants ou Sourds ? Le texte ne permet pas de le savoir même si dans les années 60, tous les Sourds étaient à priori scolarisés dans un institut pour enfants Sourds.

3.1.2 Séquence d'enseignement

Puis vous proposerez une séquence d'enseignement autour du document 1 (document pivot) et des deux autres documents que vous aurez sélectionnés en tant que supports secondaires. Vous préciserez vos objectifs (linguistiques, communicationnels, culturels, etc.) ainsi que les moyens et stratégies que vous comptez mettre en œuvre pour les atteindre.

Cette partie du sujet impose au candidat de s'engager sur le plan didactique. Il doit proposer une séquence d'enseignement qui inclut obligatoirement le document 1. Il complète ce document par deux autres choisis parmi ceux qui composent le sujet. Cette séquence s'adresse à des élèves de troisième (langue 1) et a pour objet d'étude le récit de soi, l'autoportrait. Le candidat doit préciser ses objectifs ainsi que les moyens et les stratégies qu'il compte mettre en œuvre.

Le portrait, le récit de vie : quels objectifs ?

Les objectifs sont en lien avec le programme de langue 1 de la classe de troisième. Le portrait est également travaillé au cycle 4 en Français. Une approche interdisciplinaire peut donc être évoquée. Le candidat pouvait préciser des éléments contextuels, non mentionnés dans le sujet, pour préciser ces objectifs, notamment en fonction du public auquel s'adresse cette séquence (élèves Sourds ou « coda » par exemple ayant la langue des signes comme langue maternelle). L'âge estimé des élèves, ici adolescents, est un élément à exploiter pour préciser les objectifs recherchés.

Ils peuvent être de trois ordres :

- Linguistiques : l'espace de signation, le regard, la main dominante, les expressions du visage en lien avec les émotions, le discours rapporté, le double transfert, les paramètres non manuels, la modalisation, la grammaire

- Communicationnels : la compréhension, la lecture, le visionnage, la production (spontanée, en face à face, en différé en vidéo...)
- Culturels : se chercher, se construire, se présenter, se raconter, recherche sur soi, en soi, de soi en intégrant des éléments de la culture Sourde (cinéma, dessin humoristique, fédération des Sourds...)

Quels moyens pour construire une séquence ?

- Il n'est pas attendu une séquence-type particulière. Mais le candidat doit montrer ici qu'il a déjà expérimenté des mises en situation, qu'il a déjà réfléchi aux activités en classe qu'il pourrait proposer à des élèves de troisième avec cet objet d'étude du portrait. Les activités décrites devront obligatoirement être en lien avec les objectifs énoncés. Elles seront décrites quant à leur durée estimée, quant à leur programmation dans l'année. Des aspects pédagogiques liés à l'organisation de ces activités sont également attendus (travail en binôme, travail ciblé pour un profil d'élève en particulier, travail de difficulté graduée, travail permettant une auto-évaluation, etc.). Enfin, les moyens décrits devront obligatoirement être en adéquation avec les programmes de la classe de troisième langue 1 actuellement en vigueur.

Plusieurs moyens pouvaient être développés :

- Les activités langagières : à partir de chaque document proposé, mettre les élèves en situation de s'exprimer, d'échanger, de raconter, de discuter. Il convient de préciser ce que chaque document va induire, en quoi il impulse un certain type d'activité. Par exemple, le document 1 se prête très aisément à l'identification de soi chez les élèves de troisième qui pourraient dès lors « se raconter » à partir de l'exploitation de ce document.

- L'exploitation des ressources vidéo : les films peuvent être visionnés en totalité ou par extraits ciblés. Les documents proposés par le sujet peuvent être complétés par d'autres références complémentaires.

- L'exploitation des autres ressources documentaires : celles fournies par le sujet peuvent être complétées par des références proposées par le candidat. La variété des supports peut induire des activités langagières différentes et des registres de langue différents (la caricature permet par exemple l'emphase, l'autodérision...).

- Le travail interdisciplinaire français-LSF : tout en veillant à bien différencier les contenus disciplinaires, cela permet de préciser les contenus spécifiques liés au portrait en LSF. Un contenu élaboré en commun avec le professeur de français permet aux élèves de comprendre les différences, les nuances entre les deux langues.

Quelle stratégie pour construire et guider cette séquence ?

Il est attendu du candidat qu'il puisse justifier sa démarche et ses choix en s'appuyant sur le profil estimé des élèves et sur les programmes. Plusieurs éléments de nature didactique peuvent être discutés :

- L'organisation de la séquence dans le temps : il est important de justifier son agencement. Par quelles activités commencer et pourquoi ? Par exemple ici il peut être intéressant de débiter la séquence en demandant aux élèves de raconter « à la manière d'Ariana », par exemple le jour de la rentrée, du premier cours pour amener le groupe classe à faire culture commune. La comparaison des récits, sur le registre des émotions, pourra ensuite être introduit.

- L'implication, l'engagement des élèves : il est important d'expliquer comment on va déclencher leur intérêt, leur envie, leur motivation. Ici le choix des documents est important. Il faut leur donner envie de raconter, de se raconter. C'est pourquoi partir de récit de vie personnelle peut faciliter l'engagement de l'élève. En ce sens le document 1 est facilitant, les élèves pouvant facilement s'identifier à Ariana Rivoire, adolescente comme eux.

- Le choix et l'exploitation des documents : le thème, le contenu des documents choisis doivent pouvoir impulser l'activité des élèves. Ils sont donc choisis en fonction de leurs envies, de leurs parcours de vie, de leurs sujets de prédilection. Il est important, comme le document 1 le permet, de choisir des documents qui leur donnent envie de se raconter. Ces documents doivent également faciliter la compréhension, par les élèves, du rôle des émotions dans le récit et dans le portrait. Ils peuvent être utilisés de manière inductive ou déductive. On peut également demander aux élèves d'amener des documents pour compléter ceux proposés par l'enseignant. On peut aussi leur demander de recueillir des récits de vie. Il est

possible de compléter ces sources documentaires en invitant des personnes à venir témoigner ou bien en accédant à des ressources de témoignage en ligne (ressources PAM, média'Pi !).

- L'activité d'apprentissage des élèves : il convient de guider le travail de lecture, de décryptage, de compréhension des documents proposés. L'activité de l'élève doit être guidée par des questions, des consignes. Il est possible de créer un questionnaire en amont de la lecture ou du visionnage (questions sur le format, le fond/la forme, l'explicite/l'implicite, sur la nature du support...) pour guider sa compréhension en lien avec les objectifs visés (par exemple : amener les élèves à comprendre le rôle joué par les émotions dans le récit de vie).

- L'évaluation : tout au long de la séquence il est important de proposer des éléments liés à l'évaluation diagnostique (où en sont les élèves au début de la séquence ?) mais également l'évaluation sommative (où en sont les élèves à la fin de la séquence ?). En cours de séquence des dispositifs d'auto-évaluation ou de co-évaluation, à partir d'outils proposés aux élèves, peuvent être proposés. A ce sujet des références à l'évaluation avec note ou sans note, en lien avec le Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture, évalué dans le cadre du Diplôme National du Brevet, peuvent être mentionnées sans que cela ne soit une attente obligatoire du sujet.

3.1.3 Traduction

Vous proposerez une **traduction en français** de cette séquence (de 4 minutes 12 à 5 minutes du document 1).

Le sujet invite le candidat à traduire une portion du témoignage d'Ariana Rivoire. Il n'est pas attendu une traduction littérale mot à mot, mais un sens global sans contre-sens flagrant.

Proposition de traduction :

« C'est ça que Marie Heurtin veut. Elle avance dans la vie en étant Sourde aveugle, quelle importance ! Elle le dit elle-même d'ailleurs « je suis Sourde aveugle, et alors ?! »/ Elle est Sourde-aveugle, et alors ? (cette parole peut être de Marie Heurtin ou bien d'Ariana elle-même). Elle veut faire son chemin, se nourrir d'échanges, de découvertes. Elle est curieuse de tout ce qui fait le monde des Sourds, des Sourds aveugles, elle ne cesse de faire du lien entre les choses, les objets et les signes. Elle n'est jamais rassasiée, ses découvertes sont addictives/elle est assoiffée et son énergie immense (cela peut être le point de vue général des Sourds-Aveugles et pas seulement celui de Marie Heurtin). C'est ainsi qu'elle devient elle-même, qu'elle se réalise.

Comme ces Sourds pour qui la langue des signes est la langue d'enseignement, la langue visuelle, ils l'intègrent, se construisent, s'expriment avec les mains, c'est la même chose pour les entendants nourris de la parole et de sons.

Ce sont des contextes différents et pourtant : les sons, la parole motivent l'apprentissage, de même que les signes et les images enrichissent la langue, les objets et le lien, la concrétude des expériences nourrit et motive les apprentissages.

Ce sont des cultures différentes, c'est ça qui est intéressant, et pour autant l'appétence à apprendre est la même et le résultat identique. »

3.1.4 Fait de langue

Dans la perspective du travail en classe, vous relèverez, analyserez et questionnerez **l'utilisation de la main dominante** pour nommer les trois types de publics au degré d'audition différent dans la séquence de 4 minutes 12 à 5 minutes 03 du document 1.

Ariana Rivoire place les trois catégories dans l'espace (Sourds aveugles, Sourds, entendants). Théoriquement la main dominante ne change pas. Ici elle est liée exceptionnellement par l'espace de

signation. Elle crée des emplacements pour les différentes communautés par l'orientation de son buste. La main dominante suit ces espaces assignés à chaque catégorie. C'est intéressant d'étudier ce point. Pourquoi les uns à droite et les autres à gauche ? Son interlocuteur étant en face d'elle, elle a donc situé les entendants par rapport à lui puis les Sourds et Sourds aveugles au centre et à sa droite. Elle change de main et bascule son buste en plus de gauche à droite. Elle utilise parfois la main gauche comme main dominante. On peut s'interroger : est-elle ambidextre ?

En conclusion, Ariana Rivoire positionne les trois communautés (Sourd-Aveugles, Sourds et Entendants) par l'orientation du buste et par le choix de la main dominante. Elle place les Sourds-aveugles à sa droite, les Sourds au centre et les Entendants à sa gauche pour favoriser la comparaison entre les trois groupes.

Attentes minimales à formuler dans la réponse par le candidat :

Main dominante, main dominée, main droite, main gauche ; gauchère, droitère, espace de signation, Sourd, Sourd aveugle, entendant, unités lexicales, paramètres non manuels, référence anaphorique, pointage par le regard.

Les candidats pouvaient faire des schémas ou tableaux pour clarifier cette analyse et illustrer leurs propos.

Numéro d'ordre	Unité lexicale	Repères temporels	Commentaires
1	Sourd-Aveugle 	4'12 4'33 4'37 4'55	Main dominante : reprise à 4 fois (main droite avec le buste légèrement penché vers la droite) Main dominante : une fois (main droite avec le buste légèrement penché vers la droite)
2	Sourd  	4'34 4'36 4'45 4'46	Main dominante : une fois (main droite avec le buste légèrement penché vers le centre) Main dominante : une fois (main gauche avec le buste légèrement penché vers le centre)

3	Entendant 	4'37 4'38 4'42 4'44	Main dominante : une fois (main gauche avec le buste orienté vers la gauche) Main dominante : une fois (main gauche)
---	--	----------------------------	---

3.2 Prestations des candidats

Présentation et analyse des documents :

Pour la majorité des candidats, la présentation et l'articulation des documents est bien traitée. Cependant l'analyse des documents reste souvent trop superficielle. Certains candidats ne mentionnent aucune analyse. Ceci leur a été préjudiciable.

Proposition d'une séquence :

Les copies ont été d'un niveau très hétérogène à ce sujet. Une copie sur deux ne fait pas, ou trop peu, référence aux textes officiels. Des propositions de pistes pédagogiques intéressantes ont été observées dans certaines copies. Mais souvent les candidats oublient la description de détails factuels sur l'organisation et la mise en œuvre concrète de la séquence. Et les activités langagières proposées aux élèves sont peu variées.

Fait de langue :

Ce point important du sujet a souvent été traité trop brièvement sans analyse suffisamment approfondie. Certaines copies n'ont pas traité ce point.

D'un point de vue global, pour la majorité des candidats, la composition est de bonne qualité. Certains candidats ont fait preuve de solides références culturelles pour étayer leur propos. A l'opposé des copies ont été éliminées soit parce qu'elles se sont autorisées des commentaires et apartés personnels qui n'ont pas lieu d'être dans une épreuve de concours, soit parce qu'un hors sujet a été fait (la réponse du candidat, dans la séquence proposée, a porté sur le programme de langue 2 et non de langue 1). Enfin la maîtrise de l'expression écrite du français apparaît fragile pour certains candidats par rapport aux exigences d'un concours de recrutement de la fonction publique de catégorie A.

3.3 Recommandations du jury.

Le jury recommande aux futurs candidats :

- de s'approprier les programmes ainsi que le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans sa version concernant les langues des signes.
- d'aller observer, en collège ou en lycée, des séquences d'enseignement dans des contextes différents (langue 1, langue 2)
- d'échanger avec des enseignants de LSF pour appréhender les exigences didactiques et pédagogiques du métier
- d'observer l'activité des élèves en train d'apprendre dans des cours de LSF
- de s'entraîner à mettre en œuvre les objets d'étude mentionnés dans les programmes scolaires
- de s'entraîner à écrire, à formaliser et à partager analyses et propositions de mises en œuvre. A ce sujet différents formats sont à expérimenter (schémas, tableaux, textes).
- de consulter le document ressource d'aide à la préparation du concours sous le lien :

<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/spip.php?article73>

II. ADMISSION

1. Définition des épreuves d'admission

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

Les épreuves d'admission sont au nombre de deux, chacune est notée sur 20. La première a un coefficient de 5 et la seconde a un coefficient de 3. Toute note égale à 0 à l'une de ces deux épreuves est éliminatoire.

2. Première épreuve d'admission : épreuve de leçon en LSF

« L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance ».

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

1) Première partie : analyse et présentation des documents, suivies d'un entretien avec le jury

« Le candidat restitue, analyse et commente le document vidéo proposé par le jury, puis présente le ou les documents qu'il a choisi(s) et explicite ses choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe. Des éléments de contexte portant sur l'exercice du métier, qu'il exploite pendant le temps de préparation, peuvent éventuellement être fournis au candidat. »

Durée de la première partie : trente minutes maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quinze minutes maximum)

2) Deuxième partie : exposé de la séance pédagogique, suivi d'un entretien avec le jury

« Le candidat présente au jury les objectifs d'une séance de cours et expose ses propositions de mise en œuvre. »

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel le candidat est amené à justifier et préciser ses choix.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : vingt minutes maximum ; entretien : dix minutes maximum).

2.1. Conditions de passation à la session 2023

Les candidats sont accueillis à leur heure de convocation. Ils sont ensuite installés dans un « box » situé dans la salle de préparation. Ils disposent du sujet, d'un ordinateur avec accès à internet (sur lequel est disponible le document imposé) et de feuilles de brouillon. Des consignes précises leur sont formulées en français et/ou en LSF. Ils peuvent se restaurer et s'hydrater avec leurs propres denrées et sont accompagnés, si nécessaire, aux toilettes, pendant la préparation. Quinze minutes avant la fin du temps de préparation les documents complémentaires choisis par le candidat doivent être correctement enregistrés sur l'ordinateur à l'endroit indiqué lors de l'accueil. A la fin du temps de préparation ils sont invités à rassembler leurs documents et sont accompagnés dans la salle d'interrogation où un ordinateur est placé à leur disposition (sur lequel ils retrouvent l'ensemble des documents disponibles, enregistrés sur l'ordinateur mis à leur disposition en salle de préparation).

2.2 Sujet de la session 2023 et attentes du jury

Programme de Langue des signes française langue 1 pour la classe de troisième.

Objet d'étude : le récit de soi, l'autoportrait

Votre objectif est de concevoir et d'animer une séance en classe d'une durée d'une heure pour une classe de troisième en langue première. Vous vous appuyez sur le document vidéo en LSF ci-dessous imposé par le jury. Vous recherchez et sélectionnez, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents supplémentaires. Pour ce faire, vous disposez d'un ordinateur vous permettant d'accéder à Internet.

Cette classe de troisième est composée de neuf élèves Sourds. Un d'entre eux bénéficie d'un accompagnement humain pour une aide individuelle.

1^{ère} partie :

Face au jury, vous restituez, analysez et commentez le document imposé, puis vous présentez le ou les documents que vous avez choisi(s) et explicitez votre choix.

2^e partie :

Vous présentez au jury les objectifs d'une séance de cours et exposez vos propositions de mise en œuvre. Dans la perspective d'un usage en classe, vous proposez des pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques du document imposé et du ou des document(s) que vous avez choisi(s). Vous construisez cette séance en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. Vous proposez un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités.

Le document imposé par le jury :

Document : Extrait de « Rencontre avec Emmanuelle Laborit, comment écrire un livre ? », vidéo en langue des signes française, février 2012, Universcience, Cité de la Villette.

Lien : www.dailymotion.com/video/x2cz92w (durée totale d'1 heure 6 minutes)

Durée de l'extrait : 4 minute 50 (durée ajustée).

Attendus du sujet :

- Inscrire l'analyse du document et la séance de cours dans le contexte de cette classe de troisième, composée de 9 élèves Sourds dont l'un d'eux est accompagné par un AESH.
- Cibler l'analyse du document et la séance sur les programmes de langue 1 et sur l'objet d'étude l'auto-portrait.
- Connaître les programmes en vigueur de la classe de troisième langue 1 et établir clairement le lien entre le sujet et le programme (exemples : le récit de soi induit une structuration particulière du discours, une mise en forme particulière). Les candidats doivent connaître le programme limitatif pour la classe de 3^e (5 axes à maîtriser avec ici une focale sur le premier axe qui est imposé par le sujet : « se raconter, se représenter »).
- Choisir une problématique pour la séance, cohérente par rapport à l'axe des programmes retenus (exemples : se raconter/se représenter >> a-t-on besoin d'une personne relais pour écrire un autoportrait ? ou comment les émotions impulsent, guident l'écriture d'un autoportrait ?).
- Introduire le document, présenter E. Laborit (par exemple à travers un document filmé, des extraits d'œuvre de pièces qu'elle a pu jouer, inciter les élèves à lire « *Le cri de la Mouette* »...). Choisir, si nécessaire, des extraits de ce document à travailler en cours avec les élèves.
- Faire preuve de culture en lien avec le sujet pour enrichir l'analyse du document imposé et la conception de séance mais aussi choisir d'autres documents pour enrichir le cours.
- Illustrer, rendre concrète l'activité en classe de ces neuf élèves.
- Différencier ces propositions en fonction du profil potentiellement différent de ces élèves.
- Faire preuve, au travers des propositions, de qualités didactiques et pédagogiques

Partie 1 : analyse et présentation du document imposé et des documents choisis par le candidat :

Il était attendu que les candidats puissent traiter les différents points ci-dessous :

Description du document imposé :

1. Destinataire : interlocuteur en face à face, vidéo destinée au public
2. Langue source : LS-vidéo
3. Production : Un seul locuteur
4. Liaison : Il n'y a pas de sous-titrage, pas d'annotation, pas d'indication.
5. Enregistrement : Le tournage a eu lieu sur un plateau, en salle conférence à la Cité des sciences et de l'industrie. L'éclairage est fait de façon à mettre en valeur l'interlocuteur (face) qui est debout et porte un vêtement sombre et une veste gris clair. Son regard s'adresse à un public (Emmanuelle Laborit sait qu'elle est filmée et que cet enregistrement est probablement destiné à une diffusion). Le cadrage est réalisé en plan américain.
6. Finition : LS-vidéo montée : le logo de La Villette a été ajouté. Vidéo disponible et libre d'accès via un lien internet.
7. Option de lecture (affichage, vitesse, pas de traduction...)

Aspects formels du document vidéo imposé : C'est un document en LS-vidéo diffusé en différé et qui a fait l'objet d'un enregistrement lors d'un évènement (« Universciences » à la cité de la Vilette en 2012). L'extrait ne dure que 5 minutes 58 (durée ajustée), le document source a une durée d'1 heure et 6 minutes. Le plan est fixe et le lieu est unique ; il s'agit d'une salle de conférence. Emmanuelle Laborit est l'unique émetteur. Le niveau de langue est assez classique pour une conférence, c'est un monologue. Le vocabulaire n'est pas compliqué pour autant la structure du discours (notamment temporelle) est assez complexe.

Contenus abordés dans le document imposé: Emmanuelle Laborit témoigne en racontant son expérience autour de l'écriture de son livre « *Le cri de la mouette* ». Elle explique comment et dans quel contexte, elle l'a écrit. Son propos se découpe en deux grandes parties : l'une porte sur la problématique d'écriture de son livre et une autre porte sur la technique d'écriture. Auparavant, en introduction, elle pose des questions auxquelles elle répond ensuite dans le fil du discours (cf 2mn16 - 2mn30).

Analyse du document imposé :

- Il n'est pas explicitement dit qu'il s'agit du « *Cri de la Mouette* ». Mais il est attendu des candidats qu'ils y fassent référence. Cette conférence a été donnée à la Villette. Il est important de préciser, qu'au regard du décalage de génération, les élèves ne sont pas forcément censés connaître Emmanuelle Laborit.
- Elle explique ce travail d'introspection nécessaire à l'écriture de ce livre. Elle évoque la carence qui existe en matière de biographie des Sourds et combien elle se sent investie de cette mission d'écrire la biographie d'une personne Sourde. Elle parle de son identité et il est intéressant de noter que ses parents sont entendants et lui ont permis de forger cette identité Sourde.
- La situation d'énonciation est double : elle signe face au public et elle raconte la technique d'écriture du livre. Son regard est à la fois sur le public et à la fois dans l'évocation de l'autoportrait. Mais on peut repérer 3 manières de s'adresser au public : elle-même et sa vie, les personnes qu'elle a rencontrées pour écrire ce livre, elle qui écrit le livre.
- Il existe une certaine chronologie dans son propos Elle fait référence à son enfance, à son adolescence, à son Molière. Malgré tout le discours est essentiellement dans le présent. Elle fait parfois des digressions (cas évoqué de Laure Broussard). Elle a sa propre logique en lien avec le processus d'écriture du livre. C'est pourquoi c'est un discours un peu complexe.
- Ce document se prête à des liens avec la culture Sourde mais aussi la connaissance de ce lieu emblématique qu'est La Villette où des visites guidées en LSF ont été proposées (cf Guy Bouchauveau-Claire Garguier).

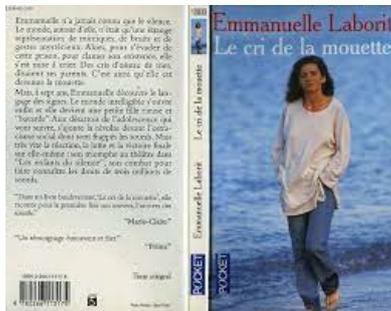
Documents choisis par les candidats :

Le candidat doit veiller à présenter chaque document complémentaire dans son intégralité (ou un extrait pour certains documents) mais aussi ses sources (lien Internet, auteur, ...). Les candidats doivent s'assurer que les documents proposés sont libres de droit et utilisables en classe. Les documents peuvent être des images, des vidéos, des textes, des schémas, des dessins, etc. Leur nombre n'est pas fixé par le sujet. Les attendus concernant la présentation détaillée, l'analyse du document imposé sont les mêmes que ceux exigés pour le document imposé. Le candidat doit en plus, indiquer et expliciter les liens qui existent entre les différents documents, justifiant ainsi sa sélection.

Exemples de documents présentés par les candidats de la session 2023 :

Exemple 1 :

Document 1 :



« *Le cri de la mouette* », Emmanuelle Laborit, 1994, Edition Robert Laffont

Document n° 2 :

<https://www.youtube.com/watch?v=7E8v5KciJfE>

Youtube : « *Une clé sur le monde* » Entretien avec Victor Abbou, chaine bibliopi, publié le 29 aout 2017

Liens avec le document imposé, pistes possibles : Le premier document est la couverture du livre dont il est question dans la présentation en LS-Vidéo. L'image est utilisée comme accroche pour susciter la curiosité des élèves et les guider vers une recherche sur l'auteur. Le document 2 est une interview de Victor Abbou qui raconte comment il a écrit son livre. Ce second document invite à comparer deux façons de procéder pour un même but, raconter son histoire.

Exemple 2

Document n°1 : « *Une langue bien vivante* », lien : <https://www.france.tv/france-5/l-oeil-et-la-main/4673377-une-langue-bien-vivante.html>, durée : 03 : 17 – 4 : 04, source : l'œil et la main

Liens avec le document imposé, pistes possibles : Ce document montre des élèves qui témoignent. Comme le témoignage d'Emmanuelle Laborit, il met le focus sur la langue des signes qui permet de se raconter qu'on soit Sourd ou entendant.

Exemple 3

Document n°1 :



Document n° 2 :

<https://www.youtube.com/watch?v=7E8v5KciJfE>, Extrait : 3 : 59 à 7 : 15

Youtube : « *Une clé sur le monde* » Entretien avec Victor Abbou, chaine bibliopi, publié le 29 aout 2017

Liens avec le document imposé, pistes possibles : Afin de susciter la curiosité des élèves la photographie d'IVT est donnée (document 1). Les élèves cherchent à quoi correspond ce lieu, quelles ont été les personnes qui ont marqué son histoire... Ils établissent ainsi des liens entre l'histoire d'IVT, le réveil Sourd et Emmanuelle Laborit, Directrice d'IVT. Dans le document 2, Victor Abbou, acteur du réveil Sourd, raconte son histoire. Ces documents permettent d'établir des liens entre E. Laborit, IVT et plus largement l'Histoire des Sourds. Ce sont deux points de vue sur une même époque (les années 1976 /1977).

Exemple 4 :

Document n°1 :



Document n° 2 : « Chacun son tour ! »



<https://valencefaismoisigne.weebly.com/infos-net-1.html>, 2019.

Liens avec le document imposé, pistes possibles : Comme dans l'exemple 1, le document 1 crée l'accroche quant au livre dont il est question dans la présentation en LS-Vidéo. Le document 2, quant à lui, illustre une phrase extraite du document imposé sur l'incompréhension du mode de communication des Sourds par les entendants et réciproquement.

Partie 2 : concevoir et présenter des contenus pour une heure environ de cours

Il est attendu du candidat, compte tenu de l'analyse des documents imposés et choisis, du sujet et du contexte de la question posée, qu'il se mette en situation d'enseigner la LSF. Dès lors le candidat précise le contexte d'enseignement dont les éléments mentionnés dans le sujet peuvent, le cas échéant, être complétés (classe, niveau, nombre d'élèves, profils mais aussi organisation de la salle de cours, matériel à disposition). Il doit, au cours de l'exposé, présenter la mise en œuvre d'une séance en la situant dans une séquence temporelle plus large. Il est donc bienvenu que soit précisé, en introduction et en conclusion, ce qui est abordé avant cette séance ainsi que les perspectives qu'elle ouvre sur la séance qui suit.

Propositions de pistes pédagogiques faites par les candidats de la session 2023:

- Créer l'accroche, l'envie de lire « *Le Cri de la Mouette* » chez les élèves : pour cela des documents inductifs, tels que la couverture du livre, sont utilisés. Il s'agit d'impulser la lecture d'extraits du livre par les élèves en alternant des phases de travail en classe et de travail à la maison, mais aussi des activités individuelles ou en groupe.
- S'inspirer du « *Cri de la Mouette* » pour inviter les élèves à réaliser des portraits de personnes célèbres (E. Laborit, G. Bouchaudeau, V. Abbou.). Des travaux en binôme peuvent être suggérés et finalisés, par exemple par une exposition au CDI du collège.

- Concevoir une séquence portant sur l'histoire d'IVT et des personnalités du Réveil Sourd (parallèle entre le livre de V. Abbou et celui d'E. Laborit) en intégrant un projet d'interview d'E. Laborit réalisé par les élèves, un projet de voyage à Paris pour visiter l'IVT.
- Comparer deux points de vue sur une même période : le réveil Sourd vu par V. Abbou (point de vue historique) et vu par E. Laborit (point de vue personnel).

Autres propositions de pistes pédagogiques qui auraient pu être formulées :

- Aborder la Culture Sourde : quels auteurs Sourds ont réalisé des autoportraits (comme V. Abbou ou A. Minguy par exemple) ? Comment les ont-ils écrits ? Expliquer les différentes techniques d'écriture : raconter en langue des signes puis traduction en français, ou prises de notes puis écriture en français avec ou sans interaction ? Montrer les hésitations qui peuvent exister entre raconter en LS ou bien écrire avec ou sans intermédiaire (un écrivain, un journaliste...). Sous-jacent à cette question il existe la question de la stratégie pour capter le public Sourd ou non. Ici c'est un éditeur qui passe une commande d'où la forme particulière.
- On peut étudier la grammaire, la syntaxe. Mais il n'est pas envisageable d'en faire le seul contenu du cours. Il est aussi attendu d'aborder le contenu, la vie d'E. Laborit, son livre... Les aspects linguistiques **et** culturels sont à aborder, même avec des proportions différentes.
- Caractériser les deux élèves en difficulté d'apprentissage, faire des hypothèses sur leurs difficultés, les prendre en compte et différencier sa proposition (adapter les documents proposés, diversifier les supports, varier les modalités d'interaction, proposer des rythmes adaptés par exemple).

Champs de questionnement abordés par le jury

Le jury, en premier lieu, revient sur les propositions du candidat et l'invite à approfondir, à compléter. Le lien aux programmes, au contexte de la question, aux documents supports choisis ou imposé fait l'objet d'échanges professionnels. Le candidat est invité à se projeter dans ce contexte d'enseignement et à faire preuve d'adaptation. Certaines questions reviennent sur des aspects introduits par le candidat dans son exposé. Des éléments nouveaux, en lien avec le sujet, peuvent être introduits. Le jury aborde, de manière complémentaire par rapport à l'exposé, les aspects linguistiques **et** culturels.

Le jury questionne la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers, soit en revenant sur les propositions du candidat, soit en introduisant des éléments du sujet non pris en compte au cours de l'exposé.

2.3 Prestations des candidats

Concernant la première partie de l'épreuve de leçon (présentation et analyse des documents), une majorité des candidats a répondu aux attentes du jury quant à la présentation des caractéristiques de la vidéo. Chez la plupart des candidats, les références du document ont été mises en évidence, ainsi que les liens entre le sujet proposé et les documents sélectionnés par les candidats. La justification du choix des documents a été clairement explicitée.

En revanche les caractéristiques de la LS-vidéo ont été trop peu ou pas du tout identifiées (support/fond/forme). L'analyse des intentions de l'auteur reste beaucoup trop superficielle voire inexistante.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve de leçon (conception d'une séance de cours), tous les candidats ont proposé une bonne contextualisation. La moitié des candidats a clairement énoncé les objectifs de la séance. La mise en œuvre des séances proposées par la majorité des candidats est réalisable. Ils pensent à évoquer l'évaluation ainsi que la situation particulière des élèves à besoins éducatifs particuliers. La plupart des candidats a utilisé le temps d'exposé dans sa globalité, le plan était structuré, les documents présentés avec une organisation rigoureuse et anticipée.

Cependant le jury a constaté plusieurs lacunes. Le plus souvent les réponses formulées manquent d'approfondissement. Cela est le cas au niveau des contenus et des situations pédagogiques proposées (les activités langagières restent, dans la majeure partie des cas, trop classiques, répétitives et sans dynamique.

La démarche actionnelle n'est que rarement proposée). C'est également le cas au niveau de la différenciation pédagogique (les adaptations proposées pour certains élèves ne sont pas décrites avec précision). Les stratégies d'étayage sont le plus souvent évoquées de manière trop vague. Les modalités concrètes de l'évaluation et son impact sur les apprentissages restent superficiels.

Concernant l'entretien dans les deux parties de l'épreuve de leçon, le jury a constaté que la majorité des candidats a répondu efficacement aux sollicitations et interrogations du jury. Les candidats étaient aussi en capacité de gérer une situation imprévue sans perdre leurs moyens. Pour une minorité, les réponses ont été trop succinctes, manquant de réflexion, les candidats se rangeant trop rapidement à l'avis du jury sans véritablement modifier leur proposition.

2.4 Recommandations du jury

D'une manière globale :

A la session 2023, l'exposé et l'entretien ont été évalués dans leur globalité. L'ensemble exposé et entretien doit donc constituer un échange professionnel cohérent et approfondi. Les candidats sont donc invités à construire cette cohérence tout au long de leur propos. Cela ne signifie pas qu'une réponse formulée au cours de l'exposé ne peut pas évoluer au cours de l'entretien. Bien au contraire, la phase d'entretien doit permettre au candidat d'affiner sa réponse, de l'étayer, de la faire évoluer compte tenu du questionnement du jury.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers, présents dans le libellé du sujet de cette épreuve, sont à prendre en compte à tous les niveaux de la réponse formulée. La différenciation pédagogique ne peut pas se réduire aux seules variables éventuellement proposées au sein d'une tâche d'apprentissage. Elle doit se lire tant au niveau de la conception que du pilotage de l'enseignement.

Les candidats sont invités à bien prendre en compte les deux aspects : les aspects linguistiques et les aspects culturels. Les deux sont attendus.

Le jury s'inquiète sur le fait que, à la session 2023, la consigne du sujet n'a pas toujours été respectée par les candidats. Ils sont invités à lire très précisément le sujet afin de ne pas omettre des termes importants. Leur attention est attirée sur le risque de contre-sens ou d'oubli préjudiciables. Par exemple, un candidat sera pénalisé s'il présente une séquence alors que la consigne demande une séance ou s'il s'éloigne du thème imposé (l'axe du programme était bien précisé dans l'entête du sujet). Ces erreurs de temporalité ou de contenus ont pu amener certains candidats à proposer des mises en œuvre inadaptées à l'échelle d'une leçon ou bien à exploiter des documents hors sujet.

Conseils formulés pour la première partie de l'épreuve de leçon (présentation et analyse des documents) :

- Analyser la totalité du document en détail et avec précision (fond, forme, support, destinataire du message, qualité de la vidéo, sous-titrages, incrustations, montage anticipé par l'émetteur ou à posteriori.)
- Justifier la sélection de documents proposés
- Analyser, organiser et reformuler les intentions de l'auteur avec précisions pour chaque document
- Faire preuve de connaissances culturelles solides en établissant des liens entre les informations perçues dans le document et les éléments historiques et socio-culturels correspondants
- Organiser et mettre en évidence une argumentation efficace dans l'objectif de convaincre le jury
- Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que tous les documents (le document imposé, les documents proposés par le candidat) doivent être présentés.
- Faire des captures d'écran facilite la présentation des documents choisis.

Conseils formulés pour la deuxième partie de l'épreuve de leçon (conception d'une séance de cours) :

- Prendre en compte l'ensemble des paramètres de l'énoncé sans omettre un point important (par exemple, accueil des élèves à besoins spécifiques)

- Enoncer clairement les objectifs de la séance et les inscrire dans un contexte (séquence)
- Etre attentif au profil de la classe (différenciation pédagogique) et proposer des activités adaptées
- Veiller à limiter le nombre d'activités et privilégier leur approfondissement ainsi que la qualité des supports utilisés (attention à la durée de la sélection choisie...)
- Veiller à analyser finement les supports afin de pouvoir les rendre accessibles et directement exploitables par tous les élèves
- Veiller à proposer des activités variées qui rendent véritablement l'élève acteur de ses apprentissages (actif, dynamique, responsable)
- Ne pas omettre de présenter et discuter les modalités et objectifs de l'évaluation dans la présentation de la séance
- Ne pas délivrer le savoir de façon magistrale. L'enseignant doit mener les élèves vers l'autonomie, et s'appuyer sur leur curiosité pour leur faire bâtir leurs connaissances.
- Justifier systématiquement les choix opérés

Conseils formulés pour l'entretien au cours des deux parties de l'épreuve de leçon :

- Bien exploiter le temps de préparation pour anticiper la justification des choix pédagogiques réalisés (se préparer à répondre à des questions du type « pourquoi ce choix d'objectif de séance ? », « en quoi l'activité proposée est-elle pertinente pour ces élèves ? », « quel lien existe-t-il explicitement entre la situation proposée et le sujet ? », etc.)
- Ne pas hésiter, au cours de l'entretien, à argumenter, notamment en cas de perception d'un désaccord avec le jury (nous rappelons ici que le jury est neutre et accepte toutes les réponses possibles à partir du moment où elles sont adaptées au contexte, aux élèves, et bien sûr au sujet)
- Porter un regard distancié sur ses propres propositions d'activités pour pouvoir les analyser, les enrichir, voire les modifier au cours de l'entretien.
- Connaître dans le détail les programmes d'enseignement de la LSF, à minima en fonction des thèmes annoncés pour le CAPES (changement de thèmes tous les deux ans environ).

3. Deuxième épreuve d'admission : épreuve d'entretien

« L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. »

L'épreuve se déroule, au choix du candidat au moment de son inscription, en LSF ou en français.

Cette épreuve comporte deux parties : présentation du parcours professionnel (15 minutes) et deux mises en situation professionnelle (20 minutes)

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. La durée est de 35 minutes et le coefficient de 3.

3.1. Conditions de passation à la session 2023

Les candidats sont accueillis à leur heure de convocation. Il n'existe pas de temps de préparation pour cette épreuve. Après un temps d'accueil, les candidats sont introduits dans la salle d'examen. Le jury a pris au préalable connaissance de la fiche individuelle transmise par le candidat et retraçant son parcours professionnel. Cette fiche n'est pas notée. Elle permet d'enrichir les échanges entre le candidat et le jury. Sur la table du candidat sont présents du brouillon ainsi que les deux fiches présentant les situations professionnelles support de la seconde partie de l'épreuve. Le candidat est invité à retourner chacune de ces fiches l'une après l'autre au cours de l'entretien. A la fin du temps d'épreuve, le candidat est raccompagné en salle d'accueil où il a pu laisser, de manière surveillée, les affaires dont il n'avait pas besoin.

3.2 Partie 1 : présentation par le candidat de son parcours et de ses expériences

Le candidat, en cinq minutes au maximum, présente des éléments de son parcours et des expériences qui

l'ont conduit à se présenter au concours, en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

3.2.1 Prestations des candidats

La majorité des candidats a présenté son parcours professionnel en réussissant à mettre en évidence une réelle motivation pour le métier d'enseignant et plus particulièrement de professeur de LSF.

3.2.2 Recommandations du jury

La présentation du parcours professionnel riche doit mettre en valeur la motivation du candidat à devenir professeur en général, mais aussi professeur de LSF. Les candidats sont donc particulièrement invités à ancrer leur motivation à la fois dans le statut de cadre A de la fonction publique au sein de l'éducation nationale et dans celui de professeur de LSF. L'engagement, la motivation pour le champ disciplinaire doivent être soutenus par une motivation pour les métiers de l'éducation et les problématiques du collège et des lycées d'aujourd'hui. Il est vivement conseillé aux candidats de réaliser des stages dans plusieurs établissements scolaires et de questionner leur rôle, leurs missions potentielles au regard des projets de ces établissements. Etre acteur d'une communauté éducative nécessite d'avoir appréhender la pluralité des acteurs, des instances, des projets pour pouvoir s'y situer.

3.3 Partie 2 : deux mises en situation professionnelle

Cette deuxième partie d'épreuve s'appuie sur deux mises en situation professionnelle : l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire. Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, la promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

3.3.1 Sujets de la session 2023 et attentes du jury

Les sujets proposés pour cette session 2023 sont consultables en annexe 2.

Mise en situation professionnelle d'enseignement : Exemple 1 :

Présentation de la situation : en classe de seconde, à la première leçon de LSF L2, des garçons refusent un travail en binôme avec les filles.

Questions :

- 1- Quelles sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?*
- 2- Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?*

Les valeurs et principes de la République, les principes juridiques pouvant être abordés au travers de cette situation.

Cette mise en situation permet d'évoquer le principe républicain d'égalité entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons. Ce principe impose à l'enseignant une égalité de traitement de tous les élèves et une extrême vigilance quant aux problèmes de discrimination qui pourraient survenir dans un contexte de classe. Ici le refus des garçons doit faire l'objet de toute l'attention de l'enseignant afin de garantir ce principe d'égalité mais aussi d'assurer des règles de vie de classe en adéquation avec le règlement intérieur du lycée.

Analyse de la situation professionnelle et solutions possibles (non exhaustives) :

Pour dépasser la situation décrite qui engendre un blocage dans les relations garçons/filles en situation de travail en classe, l'enseignant peut jouer sur différents leviers. A court terme il doit assurer le bon déroulement du cours. Imposer la modalité de travail prévue (travail en binôme fille/garçon) par le rappel du cadre strict des règles de vie de classe et l'affirmation de son autorité doit être une première réponse à apporter. Cependant, le contexte de la classe mais aussi les visées éducatives poursuivies imposent un travail au long cours sur ces questions de mixité et d'égalité filles/garçons. Mener un travail de collaboration avec d'autres matières (histoire géographie, français, EPS...), au sein de cette classe de seconde, sur la lutte contre les discriminations filles/garçons pourrait être intéressant. Plus largement l'enseignant peut être force de proposition pour travailler sur cet axe, en lien avec le projet d'établissement, en associant l'infirmier, la vie scolaire, le professeur documentaliste. Ce travail pourrait être l'occasion d'une campagne d'affichage pilotée par les élèves de seconde pour tous les élèves du lycée. De courtes vidéos LS-français pourraient être réalisées par les élèves et diffusées au sein du lycée. L'enseignant n'hésitera pas à consulter des ressources en ligne sur éduscol à ce propos, à échanger avec son chef d'établissement, voire à solliciter le référent de son lycée en charge de cette question.

Mise en situation professionnelle d'enseignement : Exemple 2

Présentation de la situation : vous faites étudier aux élèves de Terminale LSF L1 un extrait du livre de André Meynard en 2010 : « Soigner la surdité et faire taire les Sourds ». Un parent d'élève vous accuse de sortir de votre obligation de neutralité.

Questions

- *Quelles sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?*
- *Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?*

Les valeurs et principes de la République, les principes juridiques pouvant être abordés au travers de cette situation.

Le professeur, cadre A de la fonction publique, a une obligation non négociable de neutralité. A aucun moment ses opinions, conceptions, idées, obédiences ne doivent interférer avec cette obligation. Par conséquent toute ressource utilisée dans le cadre d'un cours ne doit pas déroger aux lois de la République et ne doit pas porter atteinte à une personne en particulier. Ici l'auteur et l'ouvrage évoqués sont pleinement en adéquation avec le programme de LSF1. Il relève donc du principe de liberté pédagogique de tout enseignant d'utiliser ou non ce support comme matériau au sein d'un cours. Cet ouvrage pourra être l'occasion, en classe, de débattre de la liberté d'expression, principe républicain permettant la controverse, le débat dans le respect des idées et des convictions des uns ou des autres.

Analyse de la situation professionnelle et solutions possibles (non exhaustives) :

Dès réception de cette « accusation » (ce mot est fort et délibérément choisi dans ce libellé), il est recommandé d'évoquer au plus vite la situation avec le chef d'établissement. L'échange avec ce dernier permettra de construire les éléments de réponse à fournir à ce parent d'élève et la forme la plus adaptée de cette réponse. Il est fort probable qu'un entretien entre l'enseignant et le parent, en présence du chef d'établissement, ait lieu. Au cours de cet entretien il sera nécessaire d'avoir une position d'écoute bienveillante tout en rappelant les principes de conformité de cette référence (en lien avec le programme de cette classe) et de liberté pédagogique. Il pourra être intéressant de montrer comment le cours et donc les références utilisées embrassent une diversité de points de vue afin de développer l'esprit critique de tous les élèves. La référence au livre d'A. Meynard sera à recontextualiser dans une bibliographie permettant de mettre en exergue cette pluralité de points de vue. Cette situation pourrait faire l'objet d'une anticipation en début d'année où cette question de la diversité des références pourra être abordée directement lors d'une réunion parents/professeur. De même tout enseignant se sentant en difficulté sur cette question de nature pédagogique n'hésitera pas à contacter l'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de LSF pour tout besoin d'accompagnement.

Mise en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire : Exemple 1

Présentation de la situation : lors d'un conseil de classe au collège le délégué des élèves souligne les différences d'évaluation entre les élèves en situation de handicap et les autres.

Questions :

- *Quelles sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?*
- *Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?*

Les valeurs et principes de la République, les principes juridiques pouvant être abordés au travers de cette situation.

Dans cette situation se joue le principe d'égalité entre tous les élèves. L'évaluation, la notation viennent souvent questionner ce principe. Ici au-delà du principe d'égalité se joue également le droit à la compensation pour les personnes en situation de handicap, rappelé par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Par conséquent l'égalité, par exemple par le seul aménagement des examens, pourrait être considérée par cet élève délégué comme remise en cause. Or la solidarité entre les individus, ou la valeur de fraternité, devraient permettre la compréhension aisée de ce droit à la compensation et donc l'acceptation des conditions différentes de l'évaluation selon le profil des élèves. Chaque élève en situation de handicap dispose d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) qui acte et précise ces modalités adaptées d'évaluation sans pour autant modifier le référentiel de compétences de chaque diplôme qui, lui, reste identique. Chaque enseignant a obligation d'appliquer les termes de ce PPS. Comme il a l'obligation d'être neutre et objectif.

Analyse de la situation professionnelle et solutions possibles (non exhaustives) :

A court terme, il est attendu que l'enseignant puisse répondre avec bienveillance mais de manière explicite à cet élève. Le respect de sa parole, prononcée en conseil de classe, est très important. En trouvant les mots justes il convient de rappeler le droit à la différence et l'obligation qui est faite aux enseignants d'adapter les modalités de l'évaluation au profil de certains élèves en raison de leurs incapacités constatées médicalement. Il serait également bienvenu de différencier les modalités de l'évaluation des contenus de l'évaluation. Si les modalités sont adaptées l'enseignant peut expliquer qu'il a le même degré d'exigence en termes de savoirs attendus et de compétences à maîtriser quel que soit le profil de l'élève. Cet échange devra vraisemblablement se poursuivre avec le groupe classe pour asseoir le principe d'objectivité de l'évaluation. A moyen terme il est conseillé de rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages mais également des évaluations. Il peut donc être intéressant de les impliquer dans le choix, voire dans la conception des situations d'évaluation tout en les amenant à réfléchir à la prise en compte de modalités différentes pour faire émerger les compétences visées. Enfin tout au long de l'année et de manière récurrente il est important de faire vivre « l'école inclusive » en impliquant les élèves dans une dynamique de projet qui les sensibilise au respect de toutes les différences. A titre d'exemple des actions de sensibilisation pourraient être mises en place en lien avec la vie scolaire, l'association sportive, les associations de parents d'élèves (exemples d'opérations observées dans les collèges ou lycées : « Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap ! », « Journée de sensibilisation au handisport »...). Le chef d'établissement, le professeur référent, le professeur coordonnateur de l'ULIS (s'il existe une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire dans l'établissement) sont des personnes ressources pour déployer ces projets. Il existe également beaucoup de ressources à consulter pour s'informer et se former sur cette question (« Cap école inclusive » sur éducol par exemple).

Mise en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire : Exemple 2

Présentation de la situation : un élève vient d'être exclu d'un établissement voisin. Votre chef d'établissement sollicite l'équipe éducative et pédagogique afin de recueillir les propositions de chacun pour accueillir cet élève.

Questions

- *Quelles sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques*

régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?

- *Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?*

Les valeurs et principes de la République, les principes juridiques pouvant être abordés au travers de cette situation.

Cette question pose le principe d'égalité entre tous les élèves de l'Ecole de la République et ce, quel que soit son parcours antérieur. L'école publique est gratuite et accueille tous les élèves. Le droit à l'éducation est un droit de l'Homme inaliénable. Par conséquent tout enseignant se doit d'accueillir avec la plus grande neutralité tout élève, en dehors de tout préjugé. Il est par ailleurs soumis au secret professionnel et doit, dans le cas présent, faire preuve d'éthique et de responsabilité face au cas particulier de cet élève.

Analyse de la situation professionnelle et solutions possibles (non exhaustives) :

Dans un premier temps, face à la sollicitation du chef d'établissement, l'enseignant peut, s'il le souhaite, émettre des propositions par exemple quant au profil de la classe qui serait la plus à même d'accueillir cet élève, sur un éventuel « tuteur élève » qui pourrait favoriser son arrivée dans ce nouvel établissement, sur la mise en place d'une équipe de suivi de la scolarité de cet élève qui peut être considéré, par sa situation, comme à besoin éducatif particulier. Il peut même se proposer pour être référent de cet élève au sein de la communauté éducative pour faciliter son arrivée. L'enseignant n'a pas obligation de se porter volontaire pour ce type de mission spontanée. Pour autant, si cet élève est finalement inscrit au sein d'une de ses classes il a obligation de l'accueillir avec neutralité et de mettre tout en œuvre pour favoriser cette transition entre l'établissement précédent et celui d'accueil. Il pourrait alors prendre l'attache de son homologue dans l'établissement précédent afin de recueillir des informations de nature pédagogique (quelles parties du programme ont déjà été abordées à ce stade de l'année, du cycle ? quelles difficultés mais aussi quels points forts peuvent caractériser cet élève ? etc.). Etablir un contrat, au moins, sur la première période, avec l'élève pourrait être une solution envisageable si elle est assortie de temps d'échange et de bilan avec lui et avec sa famille. Selon le ressenti de l'élève, ses besoins, ce contrat et ces échanges à intervalles réguliers pourront se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les personnes ressources dans l'établissement, outre le chef d'établissement, sont le conseiller principal d'éducation, les assistants d'éducation, le psychologue de l'éducation nationale, le professeur principal de la classe, voire l'assistant social si la situation le nécessite. L'ensemble de la communauté éducative veillera à accompagner l'élève dans la compréhension du règlement intérieur de ce nouvel établissement.

3.3.2 Prestations des candidats

Concernant ces mises en situation professionnelle, la compréhension de la situation et l'identification de la problématique par les candidats sont satisfaisantes. L'analyse de la situation est globalement correcte. Les candidats, pour la majorité, font référence aux textes officiels en lien avec la mise en situation (programme/socle...). Les valeurs de la République sont connues et mises en avant dans le décryptage des situations et des propositions de solutions, parfois de manière trop superficielle. Ils s'appuient également sur le référentiel des compétences de l'enseignant, daté de 2013.

- Cependant, il a été relevé une difficulté, pour certains candidats, à établir clairement des relations entre les valeurs de la République et les mises en situation présentées (méconnaissance des principes de la République avec une confusion entre certains termes). De même le jury note des confusions entre les droits, les devoirs, le statut et également avec les principes de la République. La plupart des candidats n'a pas su évoquer les droits et obligations des fonctionnaires qui reflètent les valeurs fondamentales du service public. Cela constitue une lacune constatée. Souvent les candidats se cantonnent à ne donner qu'une solution pour répondre à la situation alors que le jury souhaiterait qu'il élargisse le champ des possibles face à la complexité du contexte imposé. De manière plus spécifique a été relevée une connaissance insuffisante des programmes de LSF chez certains candidats ainsi qu'une méconnaissance des dispositifs mis en place pour favoriser la scolarisation des élèves Sourds. Il est par conséquent parfois difficile pour le jury de percevoir chez le candidat sa capacité à être, dès la rentrée prochaine, professeur stagiaire en responsabilité.

3.3.3 Recommandations du jury

Compétences attendues

Compte tenu de la durée de préparation, le jury n'attend pas des candidats une compréhension extrêmement fine des mises en situation professionnelle. L'épreuve permet de départager les candidats sur la base de leur réactivité immédiate, de leurs réponses de bon sens, de leur réflexion « à chaud » et de leur ouverture d'esprit. Cette épreuve n'a pas pour objet l'évaluation de connaissances réglementaires ou techniques ; on n'attend pas du candidat qu'il fasse preuve d'érudition juridique, institutionnelle ou réglementaire mais qu'il se montre capable d'identifier et d'analyser les enjeux sous-jacents d'une problématique susceptible de concerner de près ou de loin sa future situation professionnelle. Il est attendu qu'il puisse proposer des réponses concrètes, de bon sens, fondées sur une juste appréhension des valeurs républicaines de l'École et de sa mission éducative. Dans cette perspective, les considérations politiques de même que les références à toute forme de morale personnelle sont à exclure, au profit d'une réflexion sur le positionnement professionnel responsable du professeur dans le cadre institutionnel de l'École, au regard d'une éthique humaniste et laïque, respectueuse des droits et devoirs de tous les membres de la communauté éducative. A cette fin, le candidat ne se cantonnera pas à une position passive, il devra à la fois prendre position sur le fond et déterminer comment il comprend le lien entre la problématique posée par le texte et son positionnement en tant que futur enseignant. La prise de conscience par le candidat de la complexité de la situation qui lui est présentée, au regard du temps disponible pour la traiter, ne doit pas le paralyser mais au contraire l'engager dans une analyse ouverte et réfléchie menant à une action cohérente, conforme aux exigences de sa mission éducative. De façon générale il est attendu du candidat qu'il fasse preuve d'une analyse fine et systémique de la situation afin de faire des propositions concrètes et variées pour la résoudre. Pour cela, il est important :

- De pouvoir distinguer valeurs et principes de la République. Les candidats pourront ici se référer utilement aux préambules des programmes d'enseignement moral et civique, notamment ceux du collège.
- De pouvoir établir une distinction entre les droits et devoirs de l'enseignant et ceux du fonctionnaire de l'Etat
- De connaître les grandes lignes des programmes de LSF (préambules et axes) et leurs finalités. Les candidats pourront trouver des éléments sur les programmes en consultant le site Eduscol.
- D'avoir des notions sur le fonctionnement des établissements scolaires, ainsi que le rôle des différents membres de la communauté éducative.
- De s'enrichir par la connaissance des projets développés en établissement, notamment ceux qui ont lieu avec les partenaires de l'École (associations agréées, autres ministères, collectivités territoriales, etc.).
- D'établir explicitement le lien entre mise en situation professionnelle d'enseignement et programmes de LSF.
- De se forger, par l'expérience en stage notamment, une connaissance de l'ensemble des dispositifs de scolarisation spécifiques aux élèves Sourds (ULIS TFA, PEJS) mais également tous les autres dispositifs particuliers mis en place au sein des établissements scolaires (tout type d'ULIS, UPE2A, SEGPA, ...).
- D'avoir appréhendé le fonctionnement d'un établissement scolaire dans toutes ses dimensions (instances, textes de référence, acteurs et missions...). A titre d'exemples, il est conseillé d'être informé du fonctionnement d'un conseil d'administration, des contenus d'un règlement intérieur, des procédures d'accueil et de scolarisation d'un élève en situation de handicap etc.
- De se projeter dans l'exercice du métier afin que les réponses apportées reflètent un potentiel d'engagement et une motivation réelle pour être acteur au sein de ces mises en situation professionnelle.

4. Conseils et recommandations communs aux épreuves d'admission

Le jury souhaite partager avec les candidats de la session 2024 ce qui a pu être relevé comme éléments intéressants pour les deux épreuves d'admission de la session 2023.

- Certains candidats se sont manifestement bien préparés, ils font référence aux programmes, au texte du socle commun (pour le niveau collège) et proposent des activités intéressantes et adaptées. Ils ont pu démontrer, par leurs réponses aux questions du jury, qu'ils avaient effectué des recherches personnelles en vue d'acquiescer un lexique pédagogique et didactique approprié au métier de professeur de LSF.
- Les candidats qui ont pu préparer avec sérénité ces épreuves d'admission et qui parviennent à gérer leur stress adoptent une posture et des gestes professionnels favorables, pendant ces épreuves. Ils sont calmes, gèrent leur temps de préparation et d'exposé avec efficacité, ils organisent avec méthode leurs documents et sont réceptifs à l'échange avec le jury.
- Les candidats qui s'expriment à un rythme adéquat pendant l'épreuve mettent le jury en situation favorable pour les comprendre et interagir avec eux.
- La majorité des candidats reste debout, ce qui leur permet d'être à l'aise pour signer. Sans tomber dans la théâtralisation cela permet de rendre concrète l'illustration pédagogique.
- Certains candidats n'hésitent pas à reformuler la question posée en début d'épreuve afin de s'assurer d'une compréhension commune avec le jury.

A contrario quelques écueils, constatés à la session 2023, sont à éviter :

- Ne pas prévoir d'outils d'aide ou de médiation particulière pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et/ou en situation de handicap
- Ne pas utiliser la totalité du temps imparti pour l'exposé
- Limiter sa réponse. Il est attendu d'ouvrir le champ des possibles, en les priorisant et en faisant preuve d'une envergure professionnelle digne d'un personnel cadre A de la fonction publique, que ce soit en première ou en seconde épreuve d'admission.
- Un propos insuffisamment structuré lors de l'exposé nuit à la clarté et à la compréhension de la réponse.

En conclusion, l'ensemble du jury tient à rappeler qu'il est attendu de tout candidat qu'il maîtrise parfaitement la langue des signes française, tant dans ses aspects linguistiques que culturels (**le niveau minimal de LSF est au moins le niveau C1, en référence au CECRL**). Il doit également connaître le référentiel des compétences liées au métier de professeur en collège ou en lycée³. Il est donc important, au cours de la préparation, de se projeter vers ce nouveau métier notamment en rencontrant des professeurs de LSF exerçant au sein de différents établissements et auprès de différents publics. La réalisation de stages d'observation est fortement préconisée pour appréhender la réalité du métier dans toutes ses dimensions.

Enfin, le jury souligne que les candidats de cette session 2023 ont lu et pris en compte les recommandations formulées dans le rapport du jury du CAPES de LSF de la session 2022 auquel nous invitons les candidats à se référer également.

³ Consulter à ce propos [Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

ANNEXE

Bibliographie-Sitographie

I- Linguistique, littérature, histoire et culture des sourds

- BACRY Patrick : *Les figures de style*, Belin, 2000
- BRUNEL Philippe et al : *Histoire de la littérature française*, Bordas, 1986.
- CANTIN Angélique, CANTIN Yann, *Dictionnaire biographique des grands Sourds en France (1450-1920)*, Archives et Culture, 2017
- CANTIN Yann, *La communauté sourde de la Belle Epoque*, Archives et Culture, 2018
- CUXAC Christian (dir.), *Les langues des signes, une perspective sémiogénétique, Acquisition et Interaction en Langue Etrangère*, n° 15, 2001 [<http://aile.revues.org/73>]
- CUXAC C. et ANTINORO-PIZZUTO, E., 2010, « Emergence, norme et variation dans les langues des signes : vers une redéfinition notionnelle », in B. Garcia et M. Derycke (dir.), *Sourds et langue des signes. Norme et variations*, revue Langage et Société, n° 131, mars 2010, 37-53.
- DUPRIEZ Bernard : *Gradus, Les procédés littéraires*, Christian Bourgeois, 1984
- ENCREVE, Florence, 2012, *Les sourds dans la société française au XIX^e siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Grâne: Créaphis.
- GARCIA Brigitte et ENCREVE Florence, 2013. « La langue des signes française », *Histoire sociale des langues de France*, éd. Georg Kremnitz, 619-629. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- MILLET Agnès, 2019, *La grammaire descriptive de la Langue des signes française, dynamiques iconiques et linguistique générale*, éd. UGA, 2019
- SABRIA, Richard (dir.) : *Les langues des signes (LS) : recherches sociolinguistiques et linguistiques*, Revue Glottopol, Université de Rouen, n° 7, janvier 2006
- STALLONI Yves : *Les genres littéraires*, A. Colin, 2005
- STALLONI Yves : *Ecoles et courant littéraires*, A. Colin, 2009

II- Didactique des langues

- CONSEIL DE L'EUROPE : *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Didier, 2000, en ligne : <https://rm.coe.int/16802fc3a8>
- Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs* : <https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-apprendre-enseigne/1680a4e270>
- PUREN Christian, site d'information et de formation en didactique des langues et cultures <http://www.christianpuren.com/>

III- Préparation aux exercices du concours

- TON THAT Thanh-Vân : *La composition française*, Ellipses 2015

IV- Textes officiels, programmes, ressources et rapports du jury

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Arrêté du 25 janvier 2021 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du CAPES : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

- Programmes de langue des signes française (LSF), cycles 3 et 4 (en annexe de l'arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF à l'école primaire et au collège) :
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000035427581
- Programme de Langue des Signes Française Langue première (LSF L1) au lycée d'enseignement général et technologique, Bulletin officiel n° 44 du 19 novembre 2020 :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/44/57/8/ensel684_annexe1_1348578.pdf
- Programme de Langue des Signes Française Langue seconde (LSF L2) au lycée d'enseignement général et technologique, Bulletin officiel n° 44 du 19 novembre 2020 :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/44/58/0/ensel684_annexe2_1348580.pdf
- Vidéos de présentation en LSF des programmes pour l'école primaire et le collège (cycles 1, 2, 3 et 4) :
<https://eduscol.education.fr/pid39261/langue-des-signes-francaise.html>
- Rapports du concours :
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>
- Site du concours Capes LSF, CRDP de Versailles www.capes-lsf.ac-versailles.fr
- Programmes des collèges dans les diverses disciplines :
http://www.education.gouv.fr/cid81/les-%20programmes.html#De_nouveaux_programmes_pour_la_rentree_2016
- Programmes des lycées :
<https://eduscol.education.fr/pid39038/programmes-et-ressources-voies-generale-et-technologique.html>